

BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

**MINISTRE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE
LA FAMILLE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE**



Tableau de bord statistique 2020 de l'action sociale



Octobre 2021

BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

**MINISTRE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE
LA FAMILLE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE**



Tableau de bord statistique 2020 de l'action sociale



Octobre 2021

Avant-propos

Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) couvrant la période 2016-2020 a assigné au ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire, des objectifs à atteindre à l'Horizon 2020.

Afin de permettre que les résultats de la mise en œuvre des objectifs soient mesurés et que des corrections soient apportées pour combler les écarts, il s'avère indispensable que des données statistiques soient régulièrement produites.

Se fondant sur cette conviction, mon département s'est engagé à produire un annuaire statistique assorti d'un tableau de bord pour une meilleure compréhension des données contenues dans ce document.

Outre les données statistiques, la présente édition analyse les principaux indicateurs contenus dans ledit annuaire.

Pour garantir la qualité des données, l'élaboration de ce document a été marquée par plusieurs étapes basées sur une approche participative.

Au regard de son importance, j'invite tous les acteurs à le consulter, pour bénéficier de ses riches enseignements et pour la prise de meilleures décisions dans le cadre de l'atteinte des objectifs du PNDES.

C'est le lieu pour moi d'adresser mes remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce précieux document.

Je renouvelle particulièrement ma gratitude au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ainsi qu'au Programme d'Appui à la Gestion Publique et aux Statistiques pour leurs appuis constants.

**La Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale,
de la Famille et de l'Action Humanitaire**



Héléne Marie Laurence MARCHAL
Officier de l'Ordre de l'Etat

Avant-propos	1
Sommaire	2
Liste des tableaux	2
Liste des graphiques	2
Liste des cartes	4
Sigles et abréviations	4
Chiffres clés de l'action sociale	5
Résumé exécutif	6
I. Contexte	7
II. Ressources du Ministère	8
2.1. Personnel.....	8
2.2. Budget.....	10
III. Structures d'accueil et de prestations sociales	12
3.1. Disponibilité des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants.....	12
3.2. Disponibilité de structures de promotion et de prise en charge.....	14
IV. Prestations dans le domaine de l'encadrement et de la protection de l'enfant et de l'adolescent	16
4.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers.....	16
4.2. Types de cas enregistrés dans les services enfance.....	18
4.3. Besoins des usagers des services enfance.....	20
V. Prestations dans le domaine de la promotion et de la protection de la famille	22
5.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services famille.....	22
5.2. Types de cas enregistrés dans les services « famille ».....	24
5.3. Besoins des usagers des services Famille.....	26
VI. Prestations dans le domaine de la promotion de la solidarité et de la gestion des catastrophes	28
6.1. Caractéristiques sociodémographiques des usages des services solidarité.....	28
6.2. Types de cas enregistrés dans les services Solidarité.....	30
6.3. Besoins des usagers des services solidarité.....	32
VII. Autonomisation économique de la femme	34
7.1. Entreprenariat féminin.....	34
7.2. Crédits du FAARF.....	36

Liste des tableaux

Tableau 1 : Effectif du personnel	9
Tableau 2 : Evolution de l'effectif du personnel du ministère par catégorie au 31 décembre 2020 ..	9
Tableau 3 : Situation du budget du MFSNFAH	11
Tableau 4 : Structure d'accueil, d'encadrement et de prise en charge des enfants	13
Tableau 5 : Répartition des structures d'accueil et encadrement et de protection des enfants par région en 2020	13
Tableau 6 : Répartition des structures de Promotion et de prise en charge en 2020 par région	15
Tableau 7 : Nombre de centres de prise en charge de victimes de VEFF par région en 2020	15
Tableau 8 : Caractéristiques des usagers du service enfance	17
Tableau 9 : Principaux cas des services enfance (%)	19
Tableau 10 : Taux de croissance annuelle de quelques types de cas en 2020	19
Tableau 11 : Nombre de cas résolus selon le type de besoins en 2019.....	21
Tableau 12 : Type d'usagers des services « Famille »	25
Tableau 13 : Besoins par groupe des usagers des services famille	27
Tableau 14 : Situation des usagers des services solidarité	29
Tableau 15 : Evolution de la part des principaux cas des services solidarité (%)	31
Tableau 16 : Répartition des personnes handicapées enregistrées par région selon le sexe	31
Tableau 17 : Besoins par groupe des usagers des services solidarité (%).....	33
Tableau 18 :	35
Tableau 19 :	35
Tableau 20 : Répartition des crédits du FAARF par région 2020 (en millions).....	37
Tableau 21 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF par région en 2020	37

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux de féminisation du ministère (%)	9
Graphique 2 : Pyramide des âges du personnel du MFSNFAH au 31 décembre 2020.....	9
Graphique 3 : Répartition des agents par emploi spécifique au 31 décembre 2020.....	9
Graphique 4 : Evolution de la dotation, de l'exécution et du taux d'exécution des dépenses budgétaires	11
Graphique 5 : Répartition de la structure des dotations budgétaires du ministère par nature(%) ..	11
Graphique 6 : Evolution de la part du budget du MFSNFAH dans le budget de l'ETAT en 2020 (%)	11
Graphique 7 : Répartition des dotations d'investissement par source de financement en 2020 (%)	11
Graphique 8 : Répartition des dotations budgétaires par programme en 2020 (%).....	11
Graphique 9 : Evolution des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants	13
Graphique 10 : Répartition du nombre de familles d'accueil pour 100 000 habitants par région en 2020	13
Graphique 11 : Répartition des crèches par région en 2020.....	13
Graphique 12 : Evolution des structures de promotion et de prise en charge.....	15
Graphique 13 : Répartition des services sociaux des hôpitaux par région en 2020	15
Graphique 14 : Evolution des services sociaux de mairie	15
Graphique 15 : Répartition des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction par région en 2020	15
Graphique 16 : Evolution de l'effectif des usagers des services « enfance »	17
Graphique 17 : Répartition de l'effectif des usagers des services « enfance » par région pour 100 000 enfants en 2020	17
Graphique 18 : Répartition de l'effectif des usagers des services « enfant » selon les tranches d'âge.....	17
Graphique 19 : Répartition de l'effectif des usagers selon leur occupation (en %).....	17
Graphique 20 : Répartition des victimes de violence en 2020 par région et pour 100000 enfants ..	19
Graphique 21 : Evolution des enfants victimes d'exploitation sexuelle de 2016-2020	19
Graphique 22 : Evolution des enfants victimes de la traite de 2016-2020	19

Graphique 23 : Evolution de l'effectif des enfants trouvés de 2016-2020.....	19
Graphique 24 : Evolution de quelques types de cas spécifiques	19
Graphique 25 : Part des besoins exprimés par rubrique.....	21
Graphique 26 : Taux de résolution des besoins par rubrique	21
Graphique 27 : Evolution du taux de résolution globale des besoins.....	21
Graphique 28 : Part des besoins exprimé en Conseil et accompagnement.....	21
Graphique 29 : Taux de résolution des besoins en Conseil et accompagnement	21
Graphique 30 : Part des besoins exprimé en Attribution d'une aide.....	21
Graphique 31 : Taux de résolution des besoins en Attribution d'une aide	21
Graphique 32 : Part des besoins exprimé en Intervention directe	21
Graphique 33 : Taux de résolution des besoins en Intervention directe	21
Graphique 34 : Evolution des usagers des services « familles »	23
Graphique 35 : Répartition des usagers « famille » selon le sexe en 2020 (en %).....	23
Graphique 36 : Répartition des usagers selon le niveau d'instruction en 2020 (en %).....	23
Graphique 37 : Répartition des usagers selon le statut matrimonial en 2020 (en %).....	23
Graphique 38 : Répartition de la structure par sexe des usagers du service famille (en %)	23
Graphique 39 : Répartition des usagers par tranche âge et selon le sexe en 2020	23
Graphique 40 : Répartition par région des cas de conflit familial (en %)	25
Graphique 41 : Taux de résolution globale des besoins (en %)	27
Graphique 42 : Evolution de la proportion de résolution des principaux besoins (en %).....	27
Graphique 43 : Part des besoins exprimé en conseil et accompagnement (en %).....	27
Graphique 44 : Taux de résolution besoins en Conseil et accompagnement (en %).....	27
Graphique 45 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide (en %)	27
Graphique 46 : Taux de résolution besoins en attribution d'une aide (en %)	27
Graphique 47 : Part des besoins exprimés en Intervention directe (en %)	27
Graphique 48 : Taux de résolution besoins en Intervention directe (en %)	27
Graphique 49 : Evolution des usagers de la solidarité	29
Graphique 50 : Répartition des usagers de la solidarité pour 100 000 habitants.....	29
Graphique 51 : Répartition de la structure des usagers de la solidarité par sexe (en %).....	29
Graphique 52 : Répartition des usagers de la solidarité par tranche d'âge (en %).....	29
Graphique 53 : Niveau d'instruction des usagers en 2019 (en %)	29
Graphique 54 : Répartition des usagers du service selon le statut matrimonial (en %).....	29
Graphique 55 : Evolution des types de cas les plus récurrents	31
Graphique 56 : Evolution de l'effectif des exclus sociaux.....	31
Graphique 57 : Répartition des pensionnaires des cours de solidarité, par région en 2020	31
Graphique 58 : Evolution des Exclus sociaux selon le sexe(%).....	31
Graphique 59 : Proportion des PDI Adultes et enfants 2020.....	31
Graphique 60 : Evolution des bénéficiaires de Cash transfert de filets sociaux.....	31
Graphique 61 : Part des besoins exprimés en Attribution d'une aide (en %)	33
Graphique 62 : Taux de résolution des besoins Attribution d'une aide.....	33
Graphique 63 : Part des besoins exprimés en Conseil et accompagnement (en %).....	33
Graphique 64 : Taux de résolution des besoins en Conseil et accompagnement	33
Graphique 65 : Evolution du taux de résolution globale des besoins (en %)	33
Graphique 66 : Evolution taux de résolution des besoins selon les principaux types de cas (en %)	33
Graphique 67 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat	35
Graphique 68 : Répartition de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par région en 2020	35
Graphique 69 : Evolution du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie	35
Graphique 70 : Répartition du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie par région en 2020	35
Graphique 71 : Evolution de l'effectif de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées.....	35
Graphique 72 : Nombre d'entreprises bénéficiaires de la subvention du ministère pour leur formalisation	35
Graphique 73 : Evolution des crédits du FAARF par (en millions)	37
Graphique 74 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF	37

Graphique 75 : Proportion du montant des crédits FAARF par type de clientèles en 2020	37
Graphique 76 : Proportion du nombre de dossiers des crédits FAARF par type de clientèles en 2020	37

Liste des cartes

Carte 1 : Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région	25
Carte 2 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région	25
Carte 3 : Répartition des victimes de mariages précoces pour 100 000 habitants par région	25
Carte 4 : Représentation des PDI par région	31

Sigles et abréviations

CID	Circuit informatisé de la dépense
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
CHR	Centre hospitalier régional
CHU	Centre hospitalier universitaire
DAF	Direction de l'administration des finances
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGEP/IAP	Direction générale de l'économie et de la planification/Instrument automatisé de prévision
DRH	Direction des ressources humaines
DSS	Direction des statistiques sectorielles
ERI-ESI	Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FCFA	Franc de la communauté francophone d'Afrique
MASSN	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale
MFSNF	Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille
MFSNFAH	Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
MGF	Mutilations génitales féminines
Nd	Non déterminé
OEV	Orphelins et autres enfants vulnérables
PAGPS	Projet d'appui à la gestion publique et aux statistiques
PDI	Personnes déplacées internes
PIB	Produit intérieur brut
PNDES	Plan national de développement économique et social
RGPH	Recensement général de la population et de L'habitat
SG	Secrétariat général
SP/CONASUR	Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgences et de réhabilitation
TCM	Taux de croissance moyen
UNICEF	United nations children's fund
VEFF	Violences à l'égard des femmes et des filles
VIH/Sida	Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome de l'immunodéficience acquise

Chiffres clés de l'action sociale

Indicateurs	Unités	2016	2017	2018	2019	2020
Pourcentage des cadres supérieurs parmi le personnel	Pourcentage	22,0	22,5	23,6	26,1	25,8
Taux de féminisation du MFSNFAH	Pourcentage	33,0	33,5	32,8	33,9	33,3
Proportion des jeunes de moins de 35 ans parmi le personnel du MFSNFAH	Pourcentage	33,9	33,7	35,4	33,3	31,5
Proportion des agents avec au moins 15 ans d'ancienneté	Pourcentage	24,4	25,2	23,4	24,3	75,0
Part du budget du MFSNFAH dans le budget de l'Etat	Pourcentage	0,9	0,7	0,8	0,9	1,3
Nombre de structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants	Nombre	153	154	160	180	183
Nombre de familles d'accueil des enfants en détresse	Nombre	214	256	259	280	261
Nombre des enfants privés de famille pris en charge	Nombre	nd	nd	3 588	2 577	3 552
Prévalence de la pratique de l'excision (filles de 0 à 14 ans)	Pourcentage	11,3	11,3	11,3	11,3	11,3
Nombre de villages ayant déclaré publiquement l'abandon des MGF	Nombre	290	799	0	1 248	570
Nombre de victimes de MGF	Nombre	46	168	178	182	30
Nombre d'enfants victimes de violences (mauvais traitements)	Nombre	3 982	7 330	8 637	10 986	9 605
Nombre de victimes de mariage précoce	Nombre	176	267	381	513	536
Nombre de victimes de mariage forcé	Nombre	336	710	939	813	659
Nombre de personnes victimes de conflit familial	Nombre	1 062	3 082	1 783	1 844	1 539
Nombre de personnes victimes de violences conjugales	Nombre	677	1 327	1 861	1 915	1 773
Nombre de personnes handicapées	Nombre	472	1 182	2 119	1 484	2 730
Nombre de personnes exclues	Nombre	22	38	75	106	67
Nombre de victimes de catastrophes et de crises humanitaires	Nombre	599	497	57 581	560 033	1 074 993
Nombre de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées	Nombre	2 299	2 217	2 093	2 651	3 301
Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la subvention du ministère à la formalisation des entreprises des femmes	Nombre	Nd	Nd	825	175	664
Nombre de bénéficiaires des crédits du FAARF	Nombre	145 355	137 900	150 348	133 192	120 888

Résumé exécutif

En 2020, le personnel du Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire (MFSNFAH) est de 2 256 agents soit une baisse de 6.7% par rapport à 2019. Un tiers du personnel est féminin. Le ratio d'encadrement est d'un cadre pour trois agents. La proportion du personnel de moins de 35 ans du ministère est de 31,5%.

Le budget du MFSNFAH s'élève à 31.6 milliards de FCFA en 2020 contre 22.3 milliards de FCFA en 2019, en progression de 41.2%. La part du budget du Ministère dans le budget de l'Etat est passée de 0,9% en 2019 à 1.3% en 2020.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, le nombre de cas enregistrés s'élève à 24 920 soit une hausse de 10% par rapport à 2019. Dans cet effectif, 5127 enfants privés de famille ont été pris en charge dans 76 structures d'accueil et de protection et 261 familles d'accueil. Au titre des violences faites aux enfants, 9 605 cas sont recensés en 2020, dont 30 victimes d'excision pris en charges par les services du Ministère.

Dans le domaine de la promotion et de la protection de la famille, l'effectif total des cas est de 8 612 en baisse de 8,7% par rapport à 2019. Parmi ces cas, 1 195 victimes de mariage précoce et/ou forcé, 3 312 cas de conflits familiaux et de violences conjugales et 2 167 cas de grossesses non désirées et/ou contestées ont été enregistrés et pris en charge.

Dans le domaine de la solidarité, de 15 820 cas en 2019 le nombre de cas enregistrés est passé à 30 873 cas en 2020, soit une forte hausse de 95.2%. Il se compose principalement de personnes indigentes/démunies/nécessiteuses (60.4%) et de personnes handicapées (8,8%). Par ailleurs, 1 074 993 personnes déplacées internes, dont 668 373 enfants, ont été enregistrées et prises en charge par le CONASUR.

I. Contexte

Le Burkina Faso est un pays du Sahel aux ressources naturelles limitées. En effet, avec un taux d'accroissement démographique estimé à 3% en 2019 et une grande proportion de sa population (40,1%) vivant sous le seuil de la pauvreté, le pays occupe le 144^e rang en 2018 sur 157 pays dans le nouvel indice de développement du capital humain établi par la banque mondiale. Le cadre macroéconomique est resté globalement stable en 2019. La croissance du PIB réel à légèrement décéléré, elle est passée de 6,8% en 2018 à 5,7% en 2019 (DGEP/IAP, cadrage d'août 2020).

Le pays est confronté à de nombreux défis de développement notamment en matière de santé et d'éducation. Dans le domaine de la santé, la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans a permis de réduire le taux de mortalité au Burkina Faso qui est passé de 8,1% en 2018 contre 7,9% en 2019. En effet, Cette mesure a permis de prendre en charge près de 80% des pathologies infantiles et maternelles. Ainsi, 85 063 enfants atteints de malnutritions aiguës sévères ont été pris en charge et 167 femmes et filles victimes de mutilations génitales féminines ont été enregistrées et pris en charge en 2018. Quant à la prévalence du VIH/SIDA, elle se situe à 0,8% en 2018 contre 0,9 en 2015.

Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation croit de 83,0% en 2014 à 96,1% en 2019 au primaire. Au post-primaire il est passé de 42,2% à 52,0% sur la même période. Quant à la parité au primaire, elle est atteinte sur la période 2013-2014. La tendance est même en faveur des filles en 2017-2018.

Dans le domaine de l'emploi, en 2015, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, l'écart entre les deux est de 0,5 point. Selon l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) de 2018, le taux de chômage chez les hommes est ressorti à 4,8% contre 4,6% pour les femmes soit un écart de 0,2 point de pourcentage. Au niveau de la fonction publique les femmes représentent 34,1% en 2019. En matière d'accès au crédit, en 2019, le FAARF capitalise 216 975 femmes bénéficiaires de crédits.

Dans le domaine de l'action sociale, l'analyse situationnelle réalisée par le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN) en 2010, dénombrait 2,9 millions Orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) dont 98,6% vivant dans les ménages, 0,4% en situation de rue et 1,0% vivant dans les structures d'accueil. Les données de Spectrum estimaient à 766 366¹ le nombre d'orphelins au Burkina Faso, dont 136 750 orphelins du fait du SIDA. Aussi, 5 721 enfants en situation de rue dans les communes urbaines du Burkina Faso ont été recensés, dont 739 filles et 4 982 garçons en 2011². Ce nombre est passé à 9 313 selon le rapport du recensement des enfants en situation de rue dans les 49 communes urbaines du Burkina Faso réalisé par le Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille (MFSNF) en décembre 2016.

Dans le domaine du handicap, le RGPH dénombrait en 2006, 168 094 personnes handicapées au Burkina Faso, soit 1,2% de la population. Le nombre de personnes âgées (60 ans et plus) était de 712 573, soit une proportion de 5,1% de la population totale résidente. Par ailleurs, le recensement des enfants handicapés réalisé par le ministère en 2013 a permis de dénombrier 79 617 enfants de 0 à 18 ans dont 39,5 % de filles.

L'état des lieux de ses interventions a permis au MFSNFAH d'élaborer des programmes majeurs dans les domaines de la Femme et du genre, de l'Enfance et de la famille, de la Solidarité nationale et la gestion des catastrophes, afin de travailler à relever les défis qui s'imposent.

¹ Cadre stratégique de lutte contre le SIDA et les IST 2011-2015-SP-CNLS/IST

² Analyse des résultats du recensement des enfants de la rue 2011 page

II. Ressources du Ministère

2.1. Personnel

Points saillants

- 31,5% des agents du ministère âgé de moins de 35 ans ;
- Prédominance des agents des catégories B et C.

Commentaire général

Sur la période 2016-2019, l'effectif du personnel du MFSNFAH passe de 2 095 à 2 417 agents soit une augmentation moyenne annuelle de 4,9%. De 2019 à 2020, il baisse significativement de 6,7%, du fait du nombre important de sorties (413)³ par rapport aux entrées⁴ (233).

Le personnel du ministère est relativement jeune. L'âge moyen du personnel est de 39 ans et 75,0% des agents ont moins de 15 ans d'ancienneté. Les femmes représentent un tiers des effectifs du ministère en 2020. La répartition par région place le Centre en tête avec un taux de 38,9% de femme et la région du Sahel le plus faible taux avec 17,0%.

Le personnel du ministère est constitué de 25,8% de cadres supérieurs, 69,8% de cadres moyens et 4,4% de personnels d'appui. Les agents exerçant dans les emplois spécifiques du département sont au nombre de 1 925, soit 85,3%. Suivant un ratio nombre d'agents pour 100 000 habitants, la moyenne au niveau national est de 9 agents pour 100 000 habitants.

Suivant la répartition spatiale, la région du Centre possède 44,7% des effectifs.

Note méthodologique

Taux de féminisation : C'est l'effectif des femmes rapporté à l'effectif total des agents de la localité.

Nombre d'agents pour 100 000 habitants : Nombre d'agents de la localité, rapporté à la population totale de la localité, multiplié par 100000.

Source de données : Base de données de la Direction des ressources humaines (DRH) du MFSNFAH

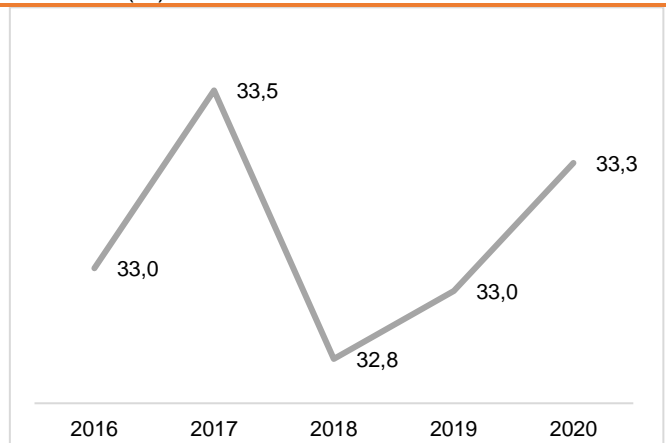
³ Ils regroupent le personnel en disponibilité, en détachement auprès d'autres ministères et institutions, mis à disposition auprès d'autres ministères, les retraites et les décès.

⁴ Il s'agit du personnel recruté par concours direct avec ou sans formation, du personnel mis à disposition par d'autres ministères et du personnel de retour de stage de formation.

Tableau 1 : Effectif du personnel

	Effectif 2020	% femmes	% cadres sup.	% emplois spécifiques	% moins de 35 ans	% moins de 15 ans d'ancienneté	Variation /2019	
							En nombre	%
MFSNFAH	2 256	33,3	25,8	85,3	31,5	75,0	-161	-6,7

Graphique 1 : Evolution du taux de féminisation du ministère (%)



Graphique 2 : Pyramide des âges du personnel du MFSNFAH au 31 décembre 2020.

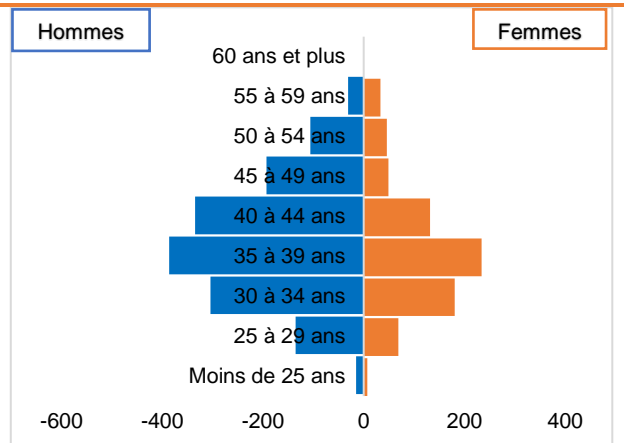
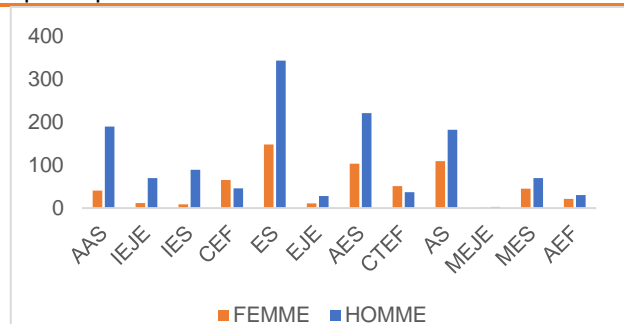


Tableau 2 : Evolution de l'effectif du personnel du ministère par catégorie au 31 décembre 2020

Catégories	2020	Variation en nombre	
		/2019	/2018
Catégorie E et assimilés	58	-2	-2
Catégorie D et assimilés	42	-1	-4
Catégorie C et assimilés	540	-39	-48
Catégorie B et assimilés	1034	-68	-115
Catégorie A et assimilés	581	-51	12
Catégorie P et assimilés	1	0	-1
Effectif total	2256	-161	-158

Graphique 3 : Répartition des agents par emploi spécifique au 31 décembre 2020



2.2. Budget

Points saillants :

- Faible budgétisation des dépenses en capital ;
- Fort taux d'exécution budgétaire en 2020.

Commentaire :

Le budget du ministère connaît une hausse sur la période 2016-2020, passant de 17,64 milliards de francs CFA en 2016 à 31,64 milliards de francs CFA en 2020 soit une croissance moyenne annuelle de 16,9%. Le budget varie de 41,2% en 2020 par rapport à 2019. La part du budget du ministère dans le budget de l'Etat passe de 0,9% en 2019 à 1,3% en 2020. Au 31 décembre 2020, le taux d'exécution du budget du ministère est de 97,2% contre 85,5% l'année précédente.

Le montant alloué aux dépenses courantes augmente de plus de 100% passant de 12,87 milliards de francs CFA en 2019 à 27,19 en 2020 avec un taux d'exécution de 98,2%. Par contre les dépenses en capital qui représentent 14,1% du budget baissent de 53,3% en 2020 et leur taux d'exécution au cours de la même année est de 90,7%.

La situation budgétaire des différents programmes du ministère en 2020 se présente comme suit :

Le programme « Femme et Genre » représente 23,4% du budget total en 2020 contre 15,0% en 2019 d'où une hausse de 119,9% par rapport à la dotation de 2019. Le taux d'exécution est de 76,8% en 2020 contre 57,0% en 2019.

Concernant le programme « Enfance et Famille » le budget est de 14,6% en 2020 contre 30,0% en 2019 soit une baisse de 15,4% avec un taux d'exécution de 31,2% en 2020 contre 30,0% en 2019.

En 2020, le programme « Solidarité nationale et gestion des catastrophes » a la dotation budgétaire la plus importante qui passe de 43,6% en 2019 à 54,0%. Le taux d'exécution est de 113,4% en 2020 contre 116,0% en 2019.

Pour le programme « pilotage et soutien des services », le budget représente 8,0% du budget du ministère en 2020 contre 11,4% en 2019. Le taux d'exécution est de 167,1% en 2020 contre 158,2% en 2019.

Note méthodologique

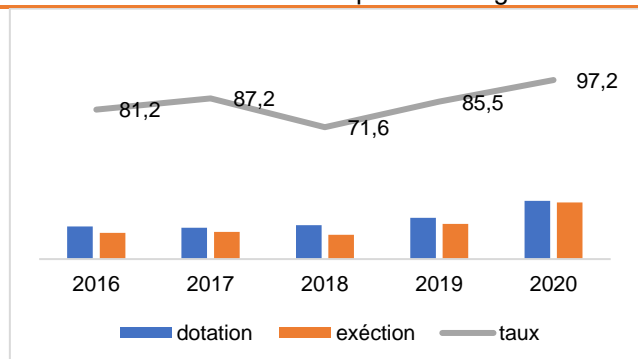
Taux d'exécution : C'est le montant de l'exécution des dépenses budgétaires sur le montant des dotations budgétaires au cours d'une période donnée.

Sources statistiques : Direction de l'administration des finances/Circuit informatisé de la dépense

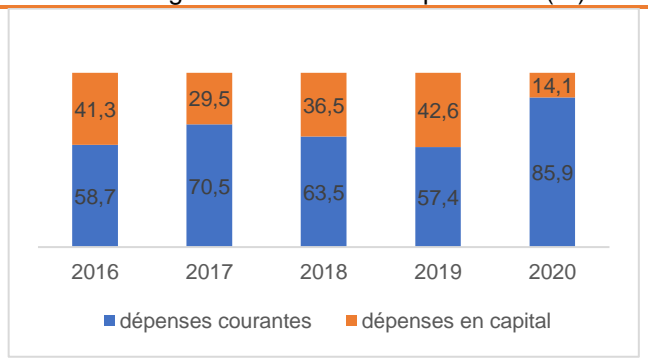
Tableau 3 : Situation du budget du MFSNFAH

Budget	Dotation 2020 (milliards FCFA)	Part budget ETAT (%)	% Investissement	% Biens et services	% Personnel	Taux d'exécution	Variation /2019
MFSNFAH	31,6	1,3	14,1	3,6	28,0	97,2	41,2
ETAT	2518,4	-	34,4	ND	34,9	95,7	0,6

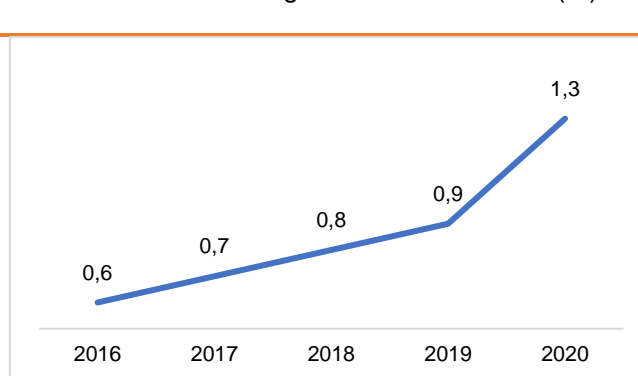
Graphique 4 : Evolution de la dotation, de l'exécution et du taux d'exécution des dépenses budgétaires



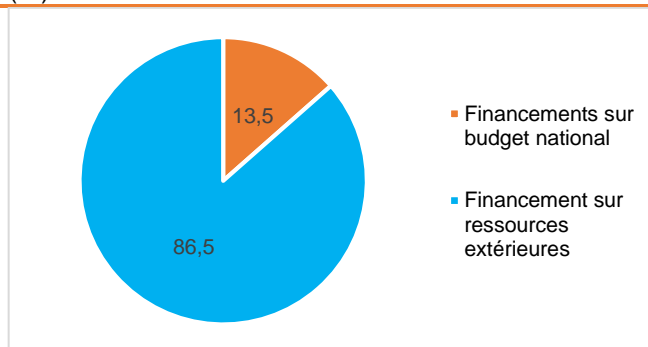
Graphique 5 : Répartition de la structure des dotations budgétaires du ministère par nature(%)



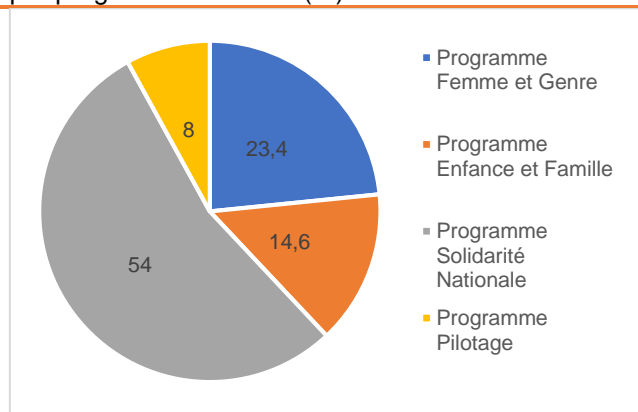
Graphique 6 : Evolution de la part du budget du MFSNFAH dans le budget de l'ETAT en 2020 (%)



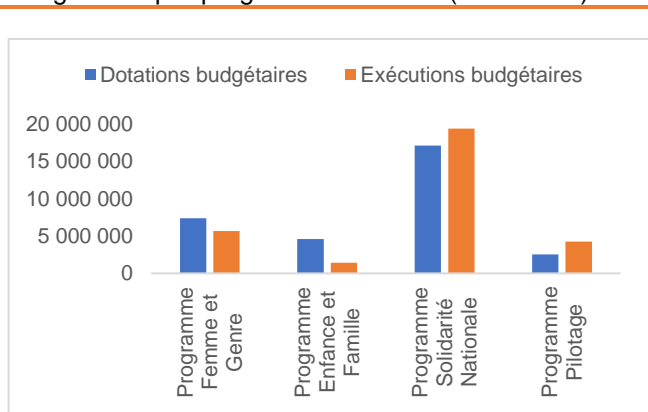
Graphique 7 : Répartition des dotations d'investissement par source de financement en 2020 (%)



Graphique 8 : Répartition des dotations budgétaires par programme en 2020 (%)



Graphique 9 : Répartition des dotations et exécutions budgétaires par programme en 2020 (En Milliers)



III. Structures d'accueil et de prestations sociales

3.1. Disponibilité des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants

Points saillants

- Baisse du nombre de famille d'accueil ;
- Faible niveau de couverture du territoire national par les crèches.

Commentaire général

En 2020, le nombre de structures d'encadrement et de protection des enfants et de familles d'accueil est de 444 contre 460 en 2019 soit une baisse de 3,5%. Cette baisse s'explique par la diminution du nombre de familles d'accueil. Ces structures sont inégalement réparties avec un faible taux de couverture du territoire national.

Concernant les familles d'accueil, toutes les régions en ont moins de 3 pour 100 000 enfants. Comparé à 2019, ce taux n'a pas évolué.

S'agissant des crèches on compte 107 en 2020 contre 105 en 2019. La Région du Centre enregistre la plus forte proportion soit 69,1%. Le taux de couverture nationale des crèches est de 4 crèches pour 100 000 enfants (âge compris entre 0 à 3 ans) soit 1 crèche pour 25 000 enfants.

Note méthodologique

Taux de couverture des crèches : C'est le nombre de crèches rapporté à la population âgée de 0 à 3 ans dans une région au cours d'une période donnée multiplié par 100 000.

Sources statistiques : Directions régionales du MFSNFAH et Direction générale de la famille et de l'enfant

Tableau 4 : Structure d'accueil, d'encadrement et de prise en charge des enfants

Groupe de structures	Effectif 2020	Variation/2019 (%)	Variation/2016(%)
Familles d'accueil	261	-6,8	22,0
Centres d'accueil des enfants en détresse	76	1,3	11,8
Crèches	107	1,9	28,9

Graphique 9 : Evolution des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants

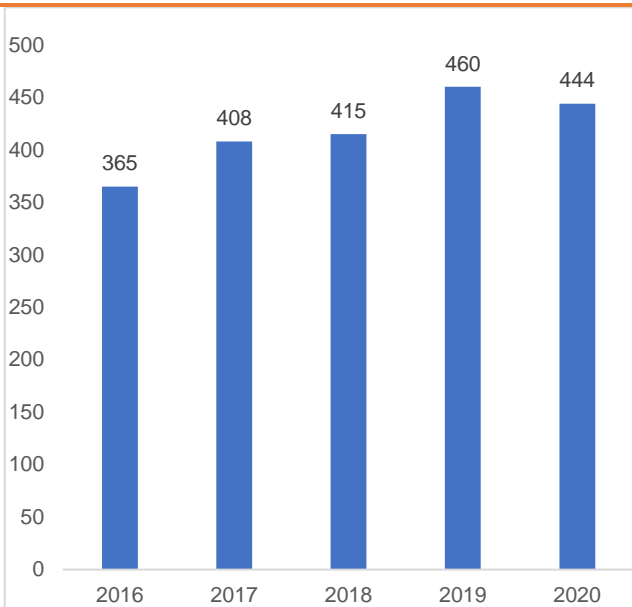
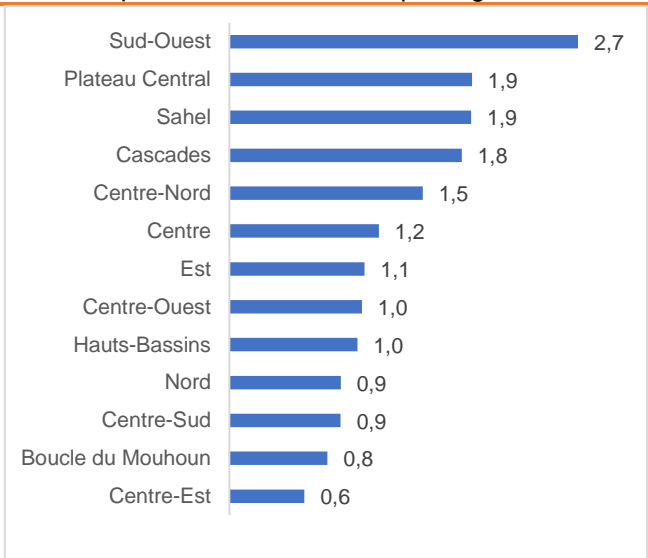


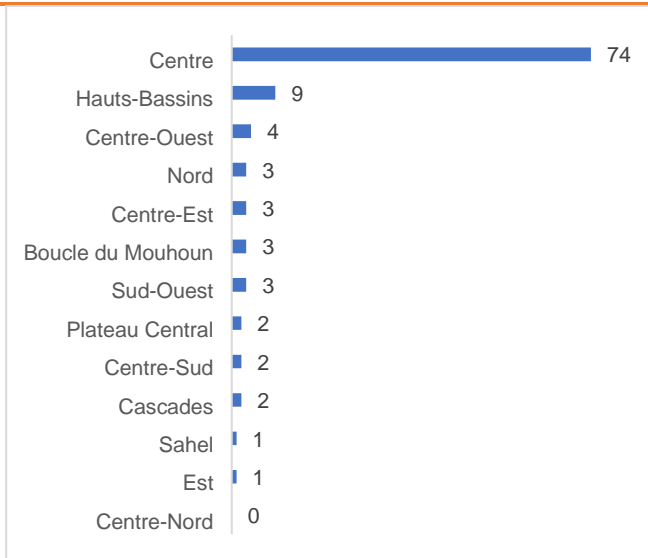
Tableau 5 : Répartition des structures d'accueil et encadrement et de protection des enfants par région en 2020

Région	Nombre en 2020	Variation en nombre/	
		2019	2016
B. du Mouhoun	21	-2	4
Cascades	20	0	14
Centre	132	-1	11
Centre-Est	14	-2	2
Centre-Nord	31	-3	13
Centre-Ouest	32	-2	0
Centre-Sud	13	-3	0
Est	25	1	10
Hauts-Bassins	42	-3	2
Nord	28	0	-12
Plateau-Central	24	-2	-2
Sahel	31	0	17
Sud-Ouest	31	1	20
Total	444	-16	79

Graphique 10 : Répartition du nombre de familles d'accueil pour 100 000 habitants par région en 2020



Graphique 11 : Répartition des crèches par région en 2020



3.2. Disponibilité de structures de promotion et de prise en charge

Points saillants

- 7 communes sur 10 disposent d'un service social fonctionnel en 2020 ;
- 3 sur 5 services de justice et de maisons d'arrêt possèdent 1 service social ;
- 8 régions sur 13 ne disposent pas de centres de prise en charge des victimes de violences à l'égard des filles et des femmes (VEFF).

Commentaire général

Le nombre de structures de promotion et de prise en charge passe de 462 à 537 entre 2019 et 2020 soit une hausse de 18,7%. Les régions du Centre et des Hauts-Bassins viennent en tête avec des proportions respectives de 15,2% et 14,7% de l'ensemble des structures.

De 2016 à 2020, on enregistre une forte croissance du nombre de services sociaux communaux avec une variation annuelle moyenne de 47,3%. Cette croissance est remarquable entre 2019 et 2020 où le nombre de structures passe de 176 à 251 ce qui correspond à une hausse de 42,6%. Ainsi, 7 communes sur 10 possèdent un service social communal en 2020.

Concernant les services sociaux des hôpitaux, leur nombre varie de 21 en 2019 à 24 en 2020, soit une hausse de 14,3%. La région du Centre, tient la tête avec 8 services sociaux des hôpitaux, suivie de celles des Hauts Bassins et de l'Est avec 3 services sociaux chacune.

Le nombre de services sociaux de justice et des maisons d'arrêt passe de 24 à 32 de 2019 à 2020 soit une augmentation de 33,3%. S'agissant de la couverture des régions, la Boucle du Mouhoun se hisse en tête avec 15,6% des services sociaux suivie des Hauts-Bassins avec 12,5% et les régions de l'Est et du Centre qui possèdent 9,4% chacune.

En 2020 le nombre de centres de prise en charge des personnes victimes de VEFF enregistre une baisse de 44,4%, passant de 9 en 2019 à 5 centres. Seulement cinq régions sur treize en possèdent.

Note méthodologique

Taux de couverture des crèches des structures de promotion et de prise en charge : C'est le nombre de crèches rapporté à la population âgée de 0 à 3 ans dans une région au cours d'une période donnée X 100 000

Sources statistiques : Directions régionales du MFSNFAH, Direction générale de la famille et de l'enfant

Graphique 12 : Evolution des structures de promotion et de prise en charge

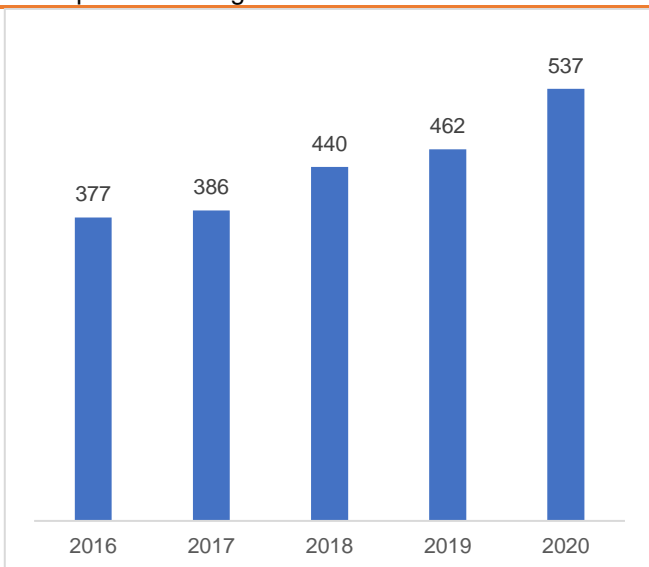
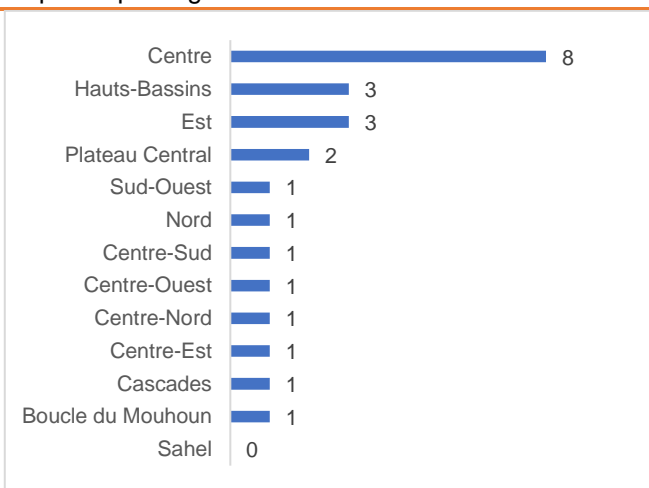


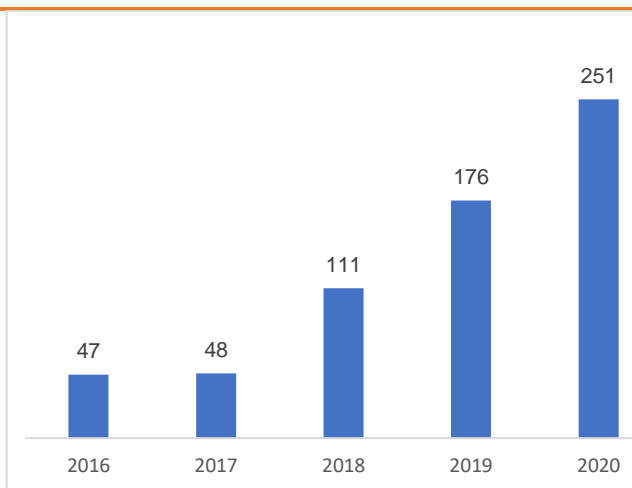
Tableau 6 : Répartition des structures de Promotion et de prise en charge en 2020 par région

Régions	2020	Variation en nombre /	
		2019	2016
B. Mouhoun	38	8	18
Cascades	25	2	5
Centre	82	-4	-7
Centre-Est	45	19	23
Centre-Nord	44	2	21
Centre-Ouest	37	6	22
Centre-Sud	33	26	14
Est	32	3	4
Hauts-Bassins	79	5	23
Nord	40	5	14
Plateau Central	26	7	8
Sahel	16	-6	0
Sud-Ouest	40	2	15
Total	537	75	160

Graphique 13 : Répartition des services sociaux des hôpitaux par région en 2020



Graphique 14 : Evolution des services sociaux de mairie



Graphique 15 : Répartition des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction par région en 2020

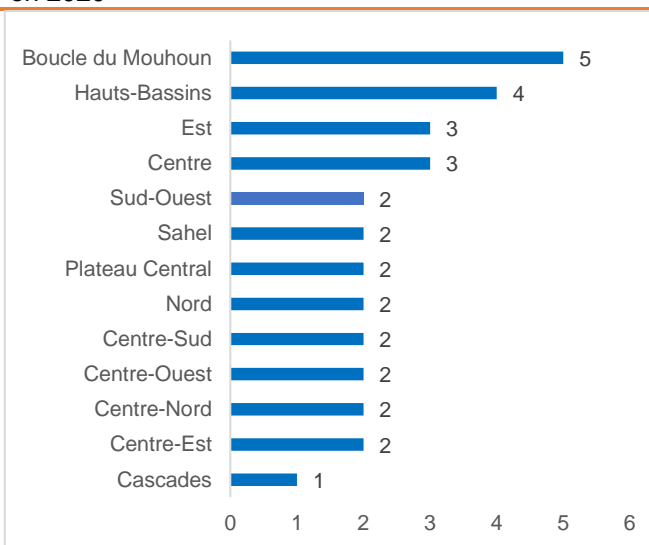


Tableau 7 : Nombre de centres de prise en charge de victimes de VEFF par région en 2020

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	1
Centre	1
Centre-est	1
Centre-nord	1
Centre-ouest	0
Centre-sud	0
Est	0
Hauts- Bassins	0
Nord	1
Plateau central	0
Sahel	0
Sud-ouest	0
Total	5

IV. Prestations dans le domaine de l'encadrement et de la protection de l'enfant et de l'adolescent

4.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers

Points saillants

- Augmentation continue du nombre d'usagers ;
- Prédominance des usagers élèves.

Commentaire général

Au cours de l'année 2020, les services de l'enfance enregistrent 24 920 usagers parmi lesquels 49,5 % sont de sexe féminin, comparativement à 2019, où cet effectif représente 50,4% sur un total de 22 654. L'effectif total des usagers des services connaît une hausse de 10% en 2020 et une progression moyenne de 19% au cours des cinq dernières années.

La répartition des usagers selon l'âge montre que la tranche de 12-17 ans vient en première position avec une proportion de 27,2% suivi de celle située entre 6-11 ans, avec 25,3% des usagers.

En ce qui concerne l'occupation des usagers, les élèves et étudiants occupent la première place avec un taux de 49,1%. Ils sont suivis par les autres inactifs qui représentent 41%.

En 2020, le ratio d'usagers par région pour 100 000 enfants montre que six (06) régions à savoir le Centre, les Hauts Bassins, le Sud-Ouest, le Centre-Ouest et la Boucle du Mouhoun ont des taux supérieurs à la moyenne nationale qui est de 217. Le Centre vient en tête avec un taux de 711 usagers pour 100 000 enfants. Le Centre -Est, comme en 2019, conserve le faible taux en termes d'effectifs des usagers avec 52 pour 100 000.

Note méthodologique

Taux de variation en % : Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ; $[n-(n-1)]$ et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente (n-1) / $[[n-(n-1)] / n-1] * 100$

Taux de croissance annuelle moyen : la moyenne des taux de variation annuels

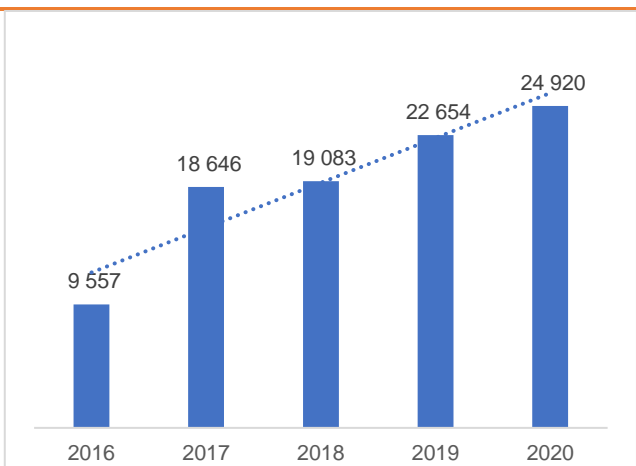
Ratio/100000 : l'effectif des observations à l'année N dans une localité donnée sur la population concernée

Sources statistiques : Directions régionales du MFSNFAH

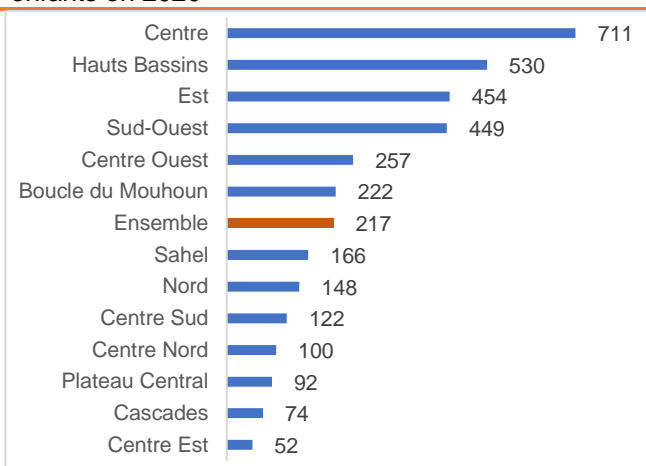
Tableau 8 : Caractéristiques des usagers du service enfance

	Effectif en 2020	Part en %						Elèves étudiants	Variation en % /2019	TCM 2016/2020
		Filles	0-2ans	3-5ans	6-11 ans	12-17ans				
Usagers	22 654	54,4	20,2	10,4	25,3	27,2	49,1	10	19	

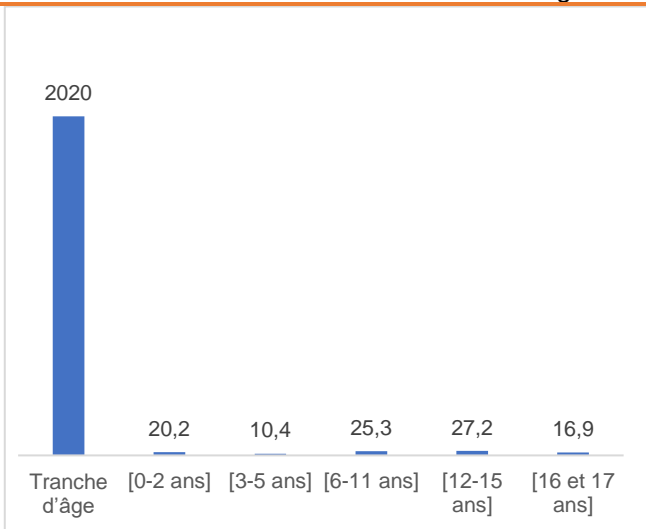
Graphique 16 : Evolution de l'effectif des usagers des services « enfance »



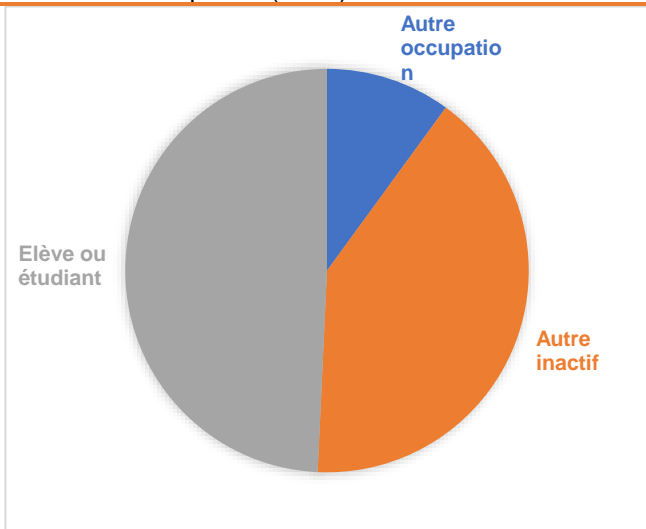
Graphique 17 : Répartition de l'effectif des usagers des services « enfance » par région pour 100 000 enfants en 2020



Graphique 18 : Répartition de l'effectif des usagers des services « enfant » selon les tranches d'âge



Graphique 19 : Répartition de l'effectif des usagers selon leur occupation (en %)



4.2. Types de cas enregistrés dans les services enfance

Points saillants

- Prédominance des cas d'enfants victimes de violences (mauvais traitement) ;
- Persistance des cas d'enfants trouvés.

Commentaire général

En 2020, les trois principaux types de cas enregistrés dans les services de l'enfance sont les enfants victimes de violences (mauvais traitement), 38,5% ; les orphelins, 16,2% ; les enfants/jeunes scolarisés, 15,6%. Ils totalisent 70,3% de l'effectif des cas avec une proportion moyenne de 74.6% au cours des cinq dernières années.

L'effectif des enfants victimes de violences (mauvais traitement) connaît une légère baisse de 12,6% par rapport à 2019 et reste le type de cas prédominant avec une progression annuelle moyenne de 16,1% sur la période 2016-2020. Comme en 2019, les filles sont les plus exposées avec une proportion de 53%. La région du Centre a le ratio le plus élevé soit 192 cas pour 100 000 enfants et la région du Centre-Est, le faible ratio avec 16 cas.

La traite des enfants, sans faire partie des trois principaux types de cas, est en hausse de 20,3% en 2020 avec 1 522 cas contre 1265 en 2019. Cette variation est soutenue par une progression annuelle moyenne de 27,6% de 2016 à 2020. Les filles représentent 22,1% avec une proportion moyenne annuelle de 31,4% sur la même période.

Aussi, les cas d'enfants victimes d'exploitation sexuelle persistent avec néanmoins une baisse de 12% en 2020 par rapport à 2019. Durant les cinq dernières années, ce type de cas connaît une progression annuelle moyenne de 43,7%. Le phénomène concerne aussi bien les filles que les garçons avec des proportions moyennes respectives de 85,8 et 14,2% de 2016 à 2020.

Parmi les usagers des services de l'enfance, figurent quelques types de cas spécifiques dont les enfants trouvés, enfants adultérins et enfants incestueux. En effet, l'effectif des enfants trouvés passe de 105 en 2016 à 324 en 2020 soit une progression moyenne annuelle de 18,8%.

Note méthodologique :

Enfant victime de violences (mauvais traitements) : Enfant victime de mauvais traitement d'ordre physique et/ou moral affectant son intégrité physique et/ou psychologique.

Enfant victime de traite : Enfant recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli par la menace, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, aux fins d'exploitation.

Enfant adultérin : Enfant conçu avec une personne autre que le conjoint

Enfant orphelin, incestueux :

Enfant et jeune scolarisé : Enfant de 6 à 17 ans fréquentant un établissement d'enseignement scolaire.

Sources statistiques : Directions régionales du MFSNFAH

Tableau 9 : Principaux cas des services enfance (%)

Cas	Proportion en %					TCM ^{5%}
	2016	2017	2018	2019	2020	2016-2020
Enfants orphelins	11,9	12,5	13,4	11,6	16,2	31,1
Enfants victimes de violences	41,7	39,3	45,3	48,5	38,5	16,1
Enfants/jeunes scolarisés	27,0	20,8	15,8	15,0	15,6	10,0
Total	80,6	72,6	74,5	75,1	70,3	-

Graphique 20 : Répartition des victimes de violence en 2020 par région et pour 100000 enfants

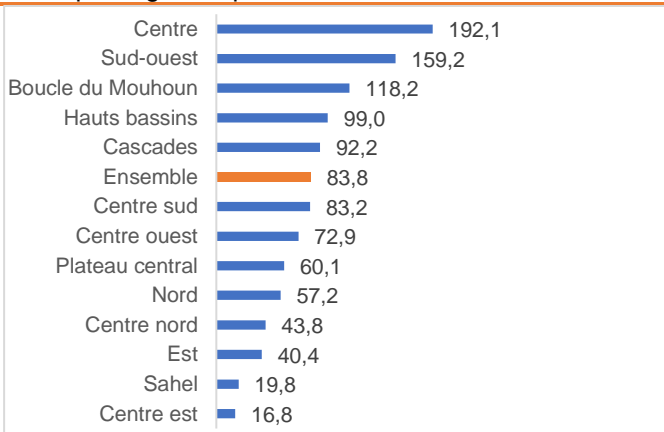
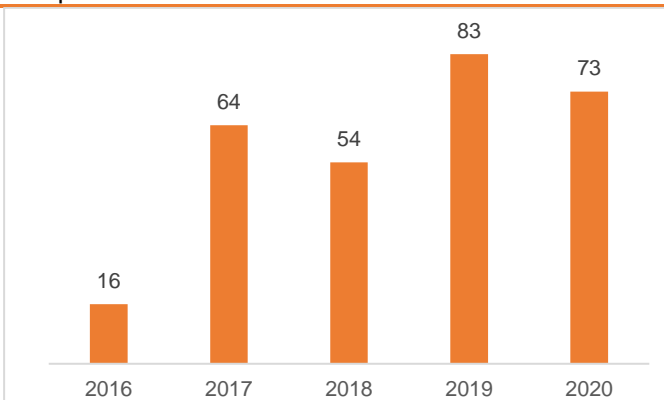


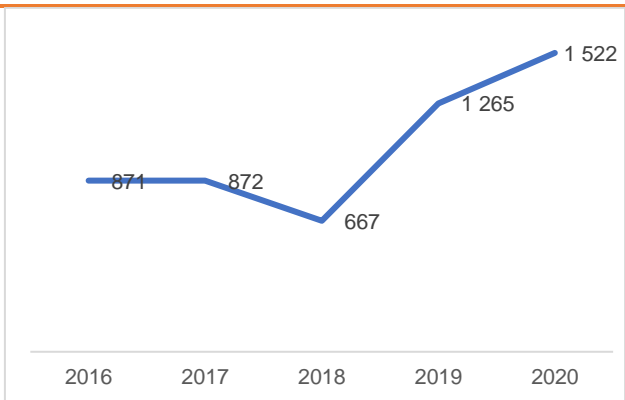
Tableau 10 : Taux de croissance annuelle de quelques types de cas en 2020

CAS	Part en 2020	Variation/ 2019	TCM 19-20
Enfants et jeunes placés en apprentissage	0,2	-43,4	58,5
Enfants victimes d'exploitation sexuelle	0,3	-12,0	43,7
Enfants abandonnés	0,4	-6,1	27,6
Enfants/jeunes en conflit avec la loi	0,9	-6,1	35,8
Enfants vivant dans la rue	1,1	14	43,7
Enfants trouvés	1,3	-2,4	18,8
Enfants/jeunes déscolarisés	1,5	28,9	36,0
Enfants/jeunes non scolarisés	2,5	158	68,9
Enfants victimes de traite	6,1	20,3	27,6
Autres enfants	14,7	40,4	56,9

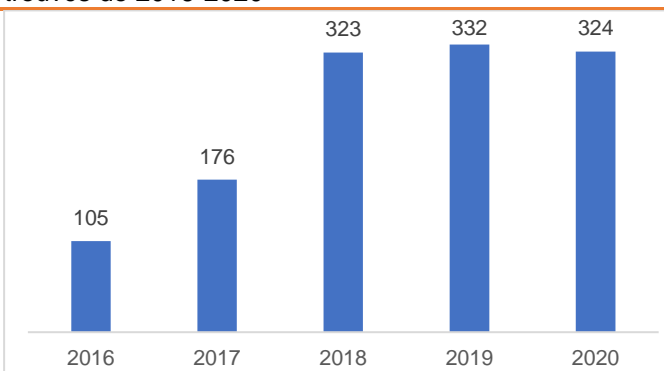
Graphique 21 : Evolution des enfants victimes d'exploitation sexuelle de 2016-2020



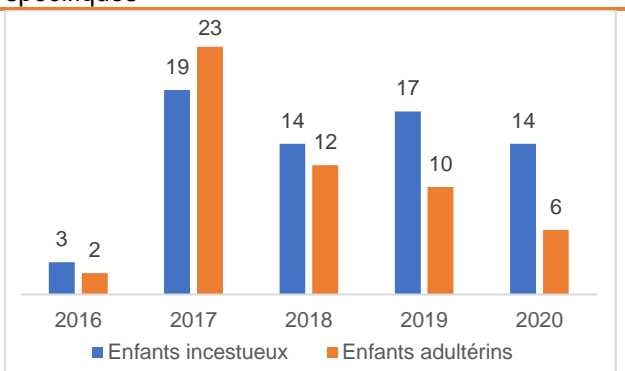
Graphique 22 : Evolution des enfants victimes de la traite de 2016-2020



Graphique 23 : Evolution de l'effectif des enfants trouvés de 2016-2020



Graphique 24 : Evolution de quelques types de cas spécifiques



⁵ TCM : Taux de croissance moyen

4.3. Besoins des usagers des services enfance

Points saillants

- Attribution d'une aide, besoin le plus exprimé et le moins satisfait ;
- Baisse continue de la satisfaction globale des besoins.

Commentaire général

L'attribution d'aide, les conseils et accompagnements et les interventions directes sont les besoins les plus exprimés par les usagers des services enfance en 2020. Ces besoins représentent 96,7% de l'ensemble avec un taux de résolution de 19,5%.

Le taux de résolution global des besoins baisse successivement, passant de 53,4% en 2018 à 26,2% en 2019 et à 23,2% en 2020.

Les besoins alimentaires sont les plus exprimés avec une proportion de 44,5% et seulement 13,9% de résolution. Quant aux besoins financiers qui représentent 41,1% des besoins d'aide, 24,4% obtiennent satisfaction.

En ce qui concerne la rubrique « besoins en conseils et accompagnements », le besoin en assistance juridique est le plus exprimé et représente 59%, tandis que le besoin psychosocial reste le plus satisfait avec une proportion de 53%.

Enfin en 2020, au titre de la rubrique « interventions directes⁶ », le retour en famille est suivi par les placements en terme de besoins exprimés tout comme en 2019. Pour la résolution, les placements sont les plus satisfaits avec une proportion de 61%.

Note méthodologique

Médiation : Intervention d'un tiers entre des personnes ou des groupes, pour prévenir un conflit ou y trouver des solutions avec l'accord et la participation des parties en présence

Prise en charge alimentaire : Aide en vivres ou en nourriture donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge financière : Appui en moyens financiers à un usager/client des services d'action sociale quelles que soient les conditions.

Prise en charge juridique : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

Prise en charge matérielle : Aide en biens matériels donnée à un usager/client des services d'action sociale.

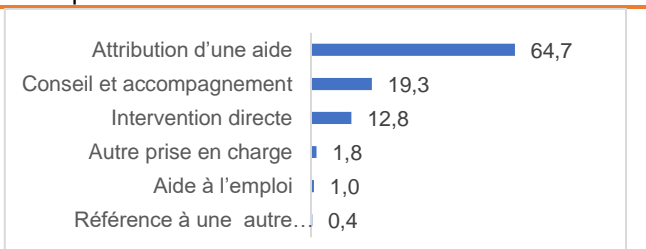
Prise en charge psychosociale : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

Prise en charge sanitaire : Contribution à la prise en charge des soins et de prestations relatives à un usager/client des services d'action sociale.

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH

⁶Dans ce paragraphe, autres interventions directes regroupent : aide à l'adoption, le rapatriement et l'installation

Graphique 25 : Part des besoins exprimés par rubrique



Graphique 26 : Taux de résolution des besoins par rubrique

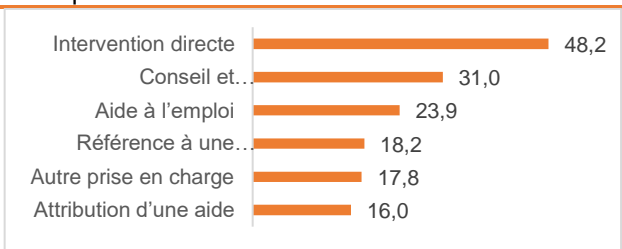
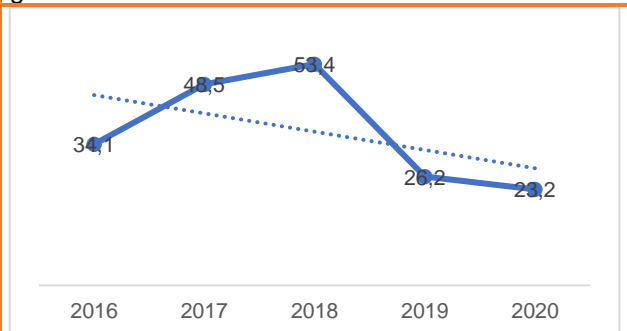


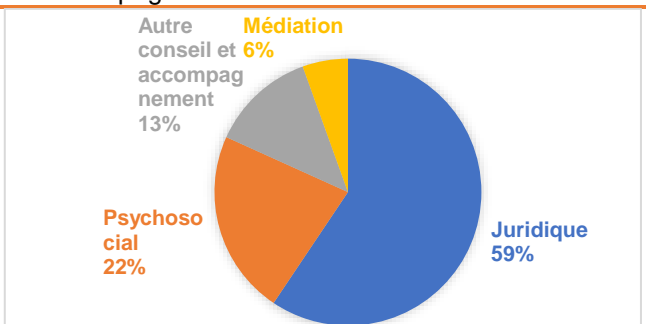
Tableau 11 : Nombre de cas résolus selon le type de besoins en 2019

Besoins	Effectif 2020	Variation/2019	
		Nombre	%
Conseil et accompagnement	1 490	-471	-9,2
Attribution d'une aide	2 585	258	2,3
Intervention directe	1 542	82	3,8
Autre prise en charge	79	-31	-7,0
Référence à une autre structure	18	-12	-32,4
Aide à l'emploi	57	2	2,2

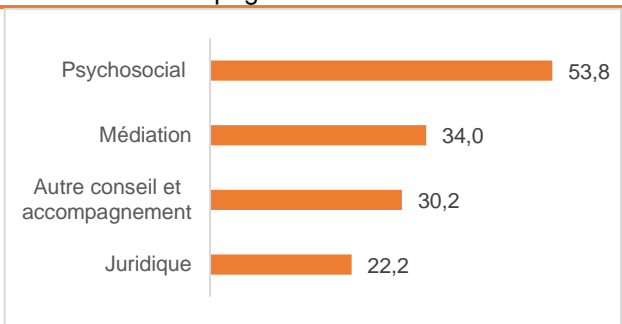
Graphique 27 : Evolution du taux de résolution globale des besoins



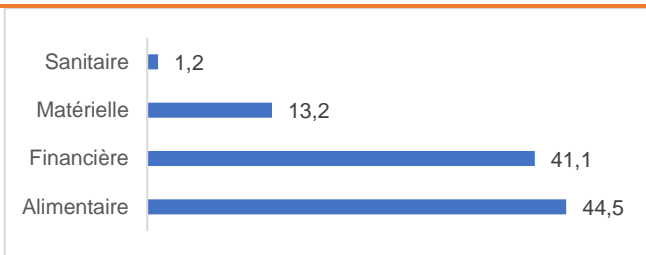
Graphique 28 : Part des besoins exprimés en Conseil et accompagnement



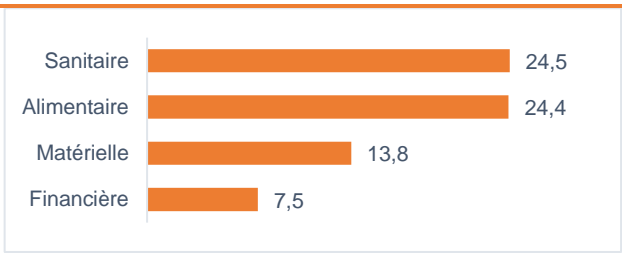
Graphique 29 : Taux de résolution des besoins en Conseil et accompagnement



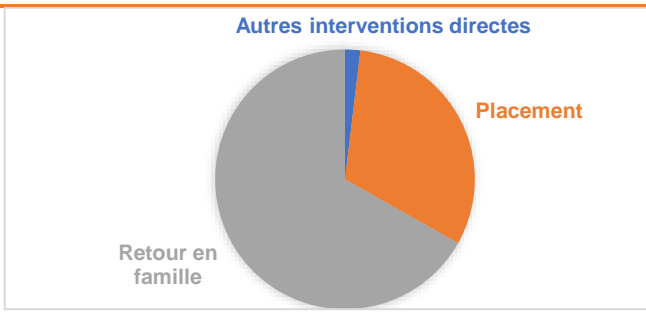
Graphique 30 : Part des besoins exprimés en Attribution d'une aide



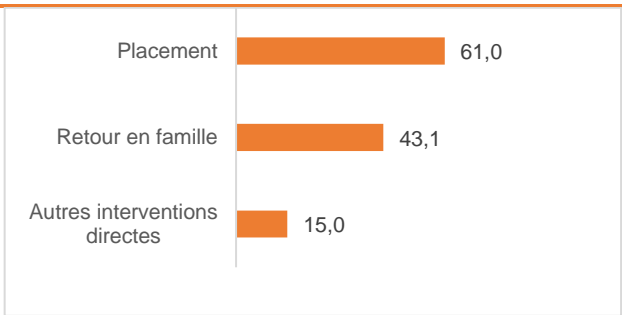
Graphique 31 : Taux de résolution des besoins en Attribution d'une aide



Graphique 32 : Part des besoins exprimés en Intervention directe



Graphique 33 : Taux de résolution des besoins en Intervention directe



V. Prestations dans le domaine de la promotion et de la protection de la famille.

5.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services famille

Points saillants :

- 80% des usagers sont des femmes ;
- 1/3 des usagers âgés entre 18 et 24 ans.

Commentaire général :

Sur la période 2016-2020, le nombre d'usagers des services famille passe de 3 476 à 7 865 soit une progression moyenne 75,8%.

Le taux de fréquentation des femmes a augmenté allant de 75% en 2016 à 80,6% en 2020.

En 2020, la tranche d'âge de 18 à 24 ans est la plus élevée avec 33,2%. Par contre, l'effectif des usagers de la tranche d'âge de 0 à 11 ans est faible avec 0,7%.

Les usagers qui n'ont aucun niveau d'instruction sont les plus nombreux, correspondant à une proportion de 42,8% ; ensuite viennent les usagers du niveau post – primaire avec 25,9% et du primaire avec 18,2%.

Les célibataires fréquentent plus les services famille avec un taux de 50,4%, viennent ensuite les usagers ayant contracté un mariage religieux et ceux vivant en union libre avec respectivement 16,5% et 15,7%. Quant aux usagers légalement mariés, ils ne sont que 3,9% de l'ensemble des usagers.

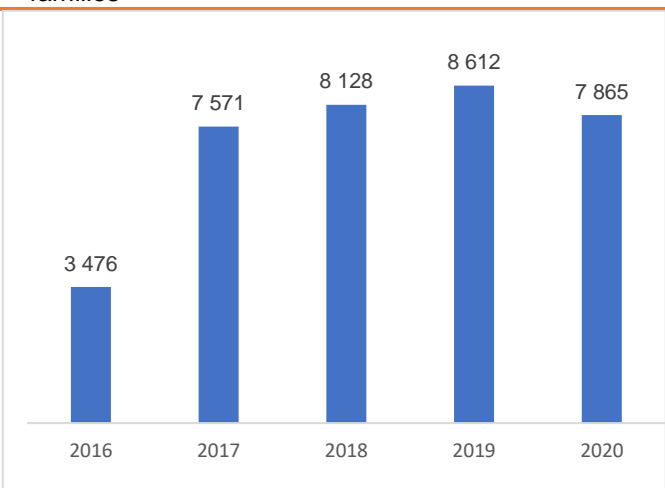
Note méthodologique

Taux de croissance moyen : la moyenne des taux de variation annuels,

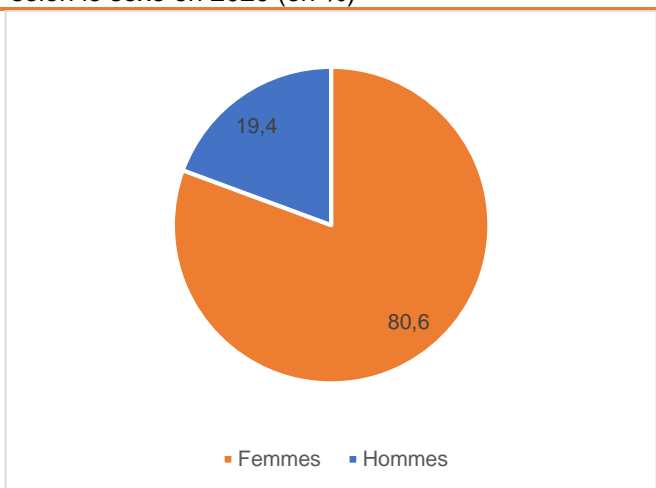
Taux de variation annuels : Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ; $[n-(n-1)]$ et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente (n-1) / $[n-(n-1)] / n-1 * 100$

Source statistique : Base données des directions régionales du MFSNFAH

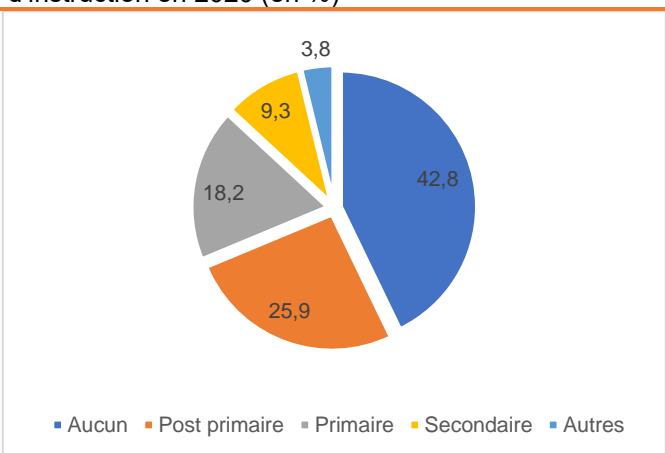
Graphique 34 : Evolution des usagers des services « familles »



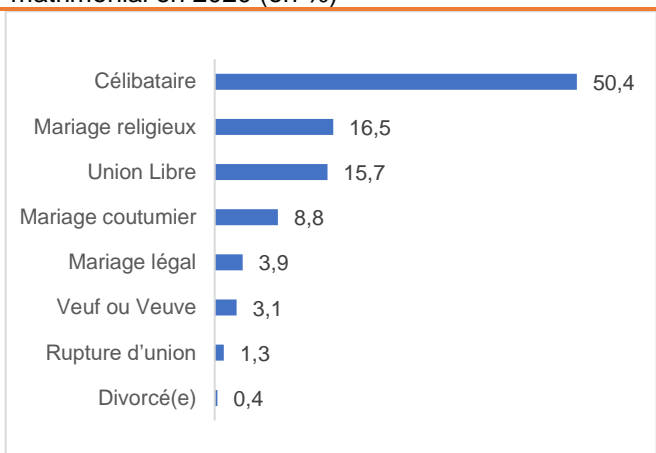
Graphique 35 : Répartition des usagers « famille » selon le sexe en 2020 (en %)



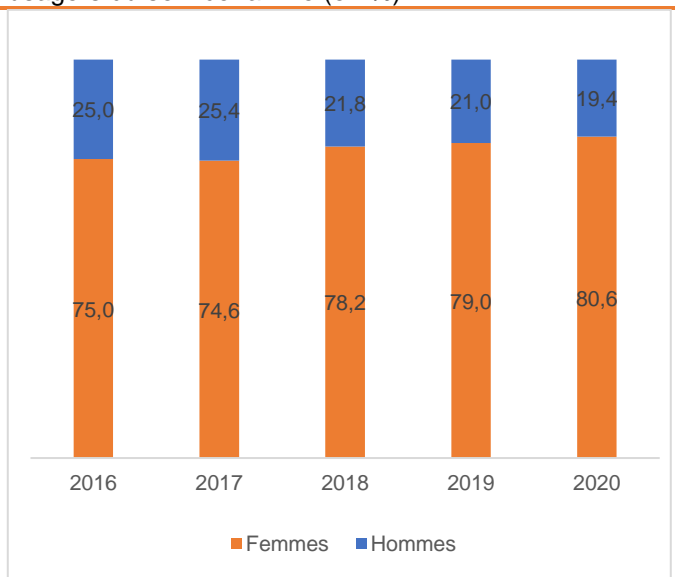
Graphique 36 : Répartition des usagers selon le niveau d'instruction en 2020 (en %)



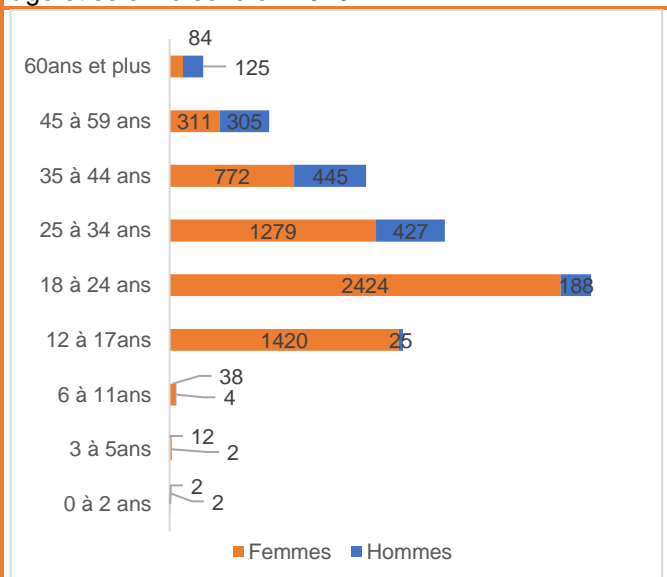
Graphique 37 : Répartition des usagers selon le statut matrimonial en 2020 (en %)



Graphique 38 : Répartition de la structure par sexe des usagers du service famille (en %)



Graphique 39 : Répartition des usagers par tranche d'âge et selon le sexe en 2020



5.2. Types de cas enregistrés dans les services « famille »

Points saillants

- Persistance des cas de grossesses non désirées et/ou contestées ;
- Persistance des cas de mariage précoce.

Commentaire général

Le nombre de cas de grossesses non désirées et/ou contestées est de 2 167 soit 27,5% de l'ensemble des cas enregistrés en 2020 contre 2 334 cas en 2019 soit une légère baisse de 7,1%. Le phénomène concerne aussi les hommes avec une proportion de 9,6%. Parmi les régions les plus concernées, le Centre vient en tête avec un ratio de 36 cas pour 100 000 habitants suivie du Plateau central avec 10 cas pour 100 000 habitants et des régions du Sud-Ouest et du Centre-Sud avec chacune 9 cas pour 100 000 habitants.

En 2020 on dénombre 1 773 cas de violences conjugales contre 1 915 en 2019 soit une baisse de 7,4%. Les victimes de ce phénomène sont majoritairement des femmes avec un taux de 75,9% similaire à celui de 2019. Il occupe le deuxième rang des motifs de fréquentation des services Famille. La région du Sud - Ouest enregistre le plus de cas de violences conjugales avec 22 cas pour 100 000 habitants suivie des Hauts-Bassins avec 13 cas pour 100 000 habitants.

En 2020, les services familles enregistrent 1 539 cas de conflits familiaux contre 1 844 cas en 2019, soit une baisse de 16,8%. Les femmes sont les plus concernées par ces cas de violences et représentent 61,1% des usagers. Ce phénomène s'observe dans la région du Centre avec 27,9% des cas, suivie des Hauts-Bassins 17,0% et de la région du Sud-Ouest 11,6%. Par contre, la région du Sahel est la moins touchée par les cas de conflits familiaux avec seulement une proportion de 1,0%.

Les cas de mariage précoce se chiffrent à 536 en 2020 contre 513 en 2019, soit une légère hausse de 4,5%. Les régions de l'Est et du Centre-Nord ont les ratios les plus élevés avec respectivement 8 et 5 cas pour 100 000 habitants. A l'inverse, les régions du Centre, du Plateau Central, des Cascades et du Centre-Est n'enregistrent aucun cas.

Note méthodologique

Proportion des types de cas : C'est le rapport entre les usagers de chaque type de cas et l'effectif total des usagers du service famille

Victime de conflit familial : Usager/client en discorde ou mécontent avec un ou plusieurs membres de sa famille.

Victime de mariage forcé : Usager/client victime d'une union conjugale sans son consentement.

Victime de grossesse non désirée et/ou contestée : Usager/client victime de grossesse non désirée et / ou contestée.

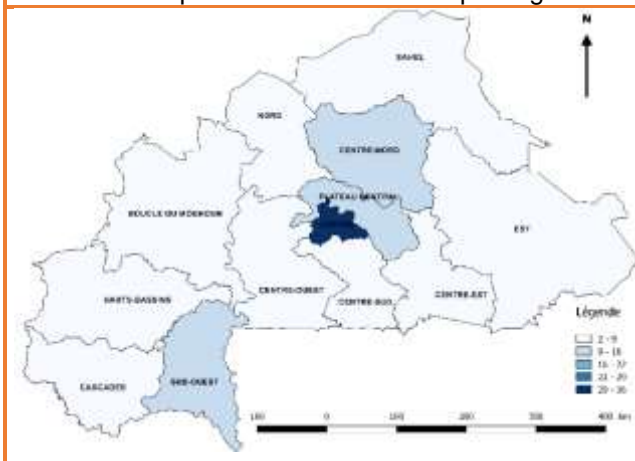
Victime de mariage précoce : Usager/client victime d'une union conjugale qui ne respecte pas les conditions d'âge prévues par la loi.

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH

Tableau 12 : Type d'usagers des services « Famille »

	Effectif en 2020	Part en %					Variation en %	
		Mariages précoces	Mariages forcés	Conflit familial	Violences conjugales	Grossesses non désirées ou contestées	/2019	TCM
Ensemble	7 865	536	659	1 539	1 773	2 167	- 8,9	75,8
%Femmes	80,6	96,5	92,3	61,1	75,9	90,4		

Carte 1 : Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région



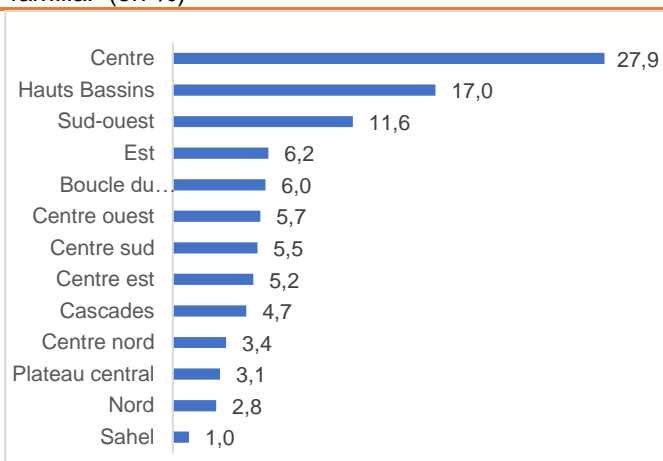
Carte 2 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région



Carte 3 : Répartition des victimes de mariages précoces pour 100 000 habitants par région



Graphique 40 : Répartition par région des cas de conflit familial (en %)



5.3. Besoins des usagers des services Famille

Points saillants

- Forte demande en accompagnement juridique ;
- Faible taux de résolution des cas.

Commentaire général

En 2020, les besoins les plus exprimés sont les conseils et accompagnement, l'attribution d'une aide, les interventions directes. Ils se chiffrent à 7 728 contre 8 415 en 2019 soit une baisse de 8,2% des besoins exprimés. De même leur taux de résolution est de 21,4% contre 22,0% en 2019. Toutefois le taux de résolution global est de 21,4%, identique à celui de 2019.

Les besoins juridiques sont les plus exprimés dans la rubrique besoins en « conseils et accompagnement » avec une proportion de 41,9%. Le taux de résolution à ce niveau est de 16,7% contre 15% en 2019, soit une légère hausse de 1,7%. Quant aux besoins en médiation, il est de 24,5% avec un taux de résolution de 17,6%. Ce taux de résolution est en baisse par rapport à celui de 2019 qui est de 43,4%.

Dans la rubrique besoins en « attribution d'une aide », les besoins d'ordre financier sont les plus exprimés avec 45,2%, suivis des besoins alimentaires avec un taux de 33,9%. Les taux de résolution de ces besoins sont respectivement de 9,4% et de 14,3%.

Au niveau des besoins d'interventions directes, le retour en famille est le plus important avec un taux de 94,1%. La résolution de ces besoins se chiffre à de 20,3% contre 17,3% en 2019.

Note méthodologique

Proportion des principaux besoins résolus : c'est la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble besoins résolus

Taux de résolution d'un besoin : C'est le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total du besoin exprimé

Taux de résolution global : C'est le nombre total de besoins résolus sur le nombre total des besoins exprimés

Variation en nombre par rapport à 2019 : c'est l'effectif total absolue des usagers en 2020 moins celui 2019 du service famille

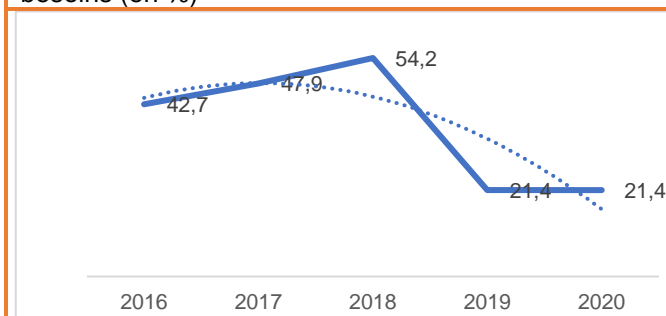
Variation en nombre par rapport à 2019 en pourcentage : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2020 moins celui 2019 du service famille sur l'effectif en 2019*100

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH

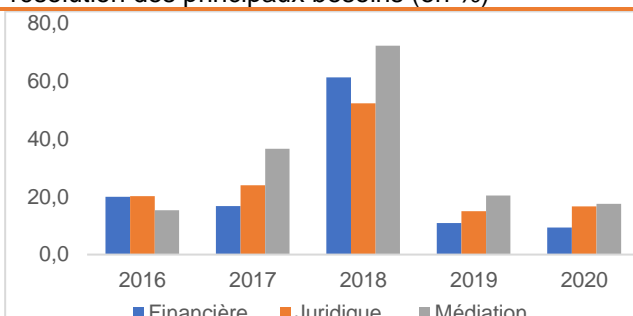
Tableau 13 : Besoins par groupe des usagers des services famille

Besoins	Effectif en 2020	Part en % en 2020	Taux résolu	Variation/2019	
				Nombre	%
Conseil et accompagnement	4 302	54,7	26,1	-686	-13,8
Attribution d'une aide	2 380	30,2	12,8	246	11,5
Intervention directe	1 046	13,3	21,4	-247	-19,1
Autre prise en charge	94	1,2	23,4	-27	-22,3
Référence à une autre structure	14	0,2	7,1	-41	-74,5
Aide à l'emploi	29	0,4	34,5	8	38,1

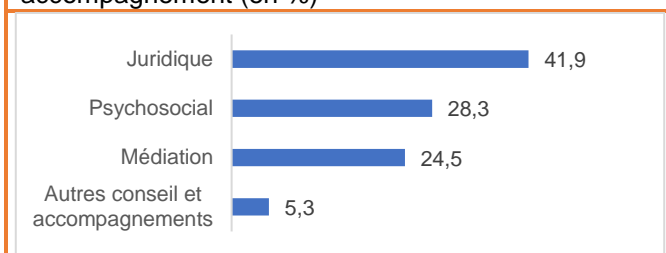
Graphique 41 : Taux de résolution globale des besoins (en %)



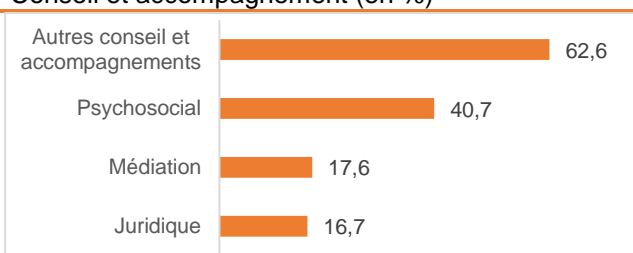
Graphique 42 : Evolution de la proportion de résolution des principaux besoins (en %)



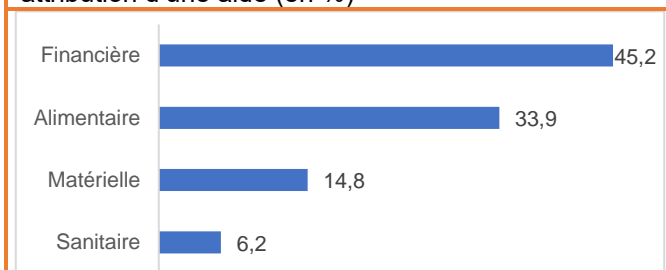
Graphique 43 : Part des besoins exprimé en conseil et accompagnement (en %)



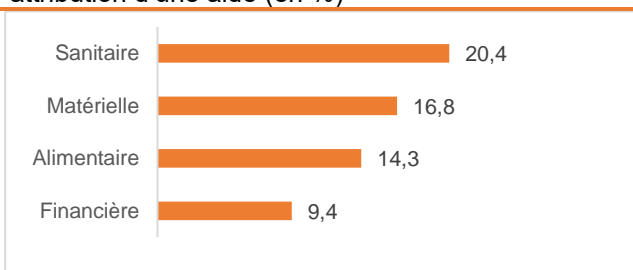
Graphique 44 : Taux de résolution besoins en Conseil et accompagnement (en %)



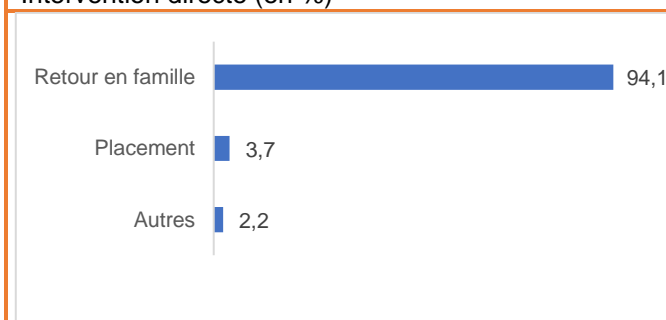
Graphique 45 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide (en %)



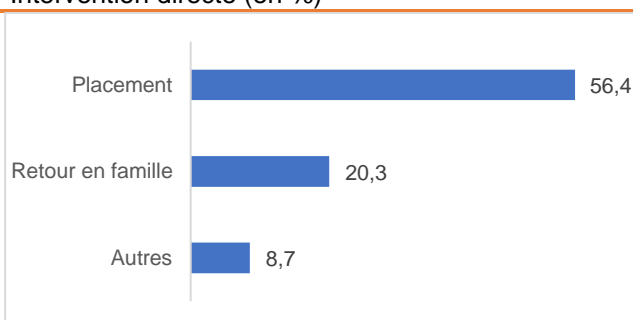
Graphique 46 : Taux de résolution besoins en attribution d'une aide (en %)



Graphique 47 : Part des besoins exprimés en Intervention directe (en %)



Graphique 48 : Taux de résolution besoins en Intervention directe (en %)



VI. Prestations dans le domaine de la promotion de la solidarité et de la gestion des catastrophes

6.1. Caractéristiques sociodémographiques des usages des services solidarité

Points saillants :

- Hausse importante de l'effectif des usagers des services solidarité
- 7 usagers sur 10 sont des femmes

Commentaire général

En 2020, l'effectif des usagers des services solidarité a fortement augmenté soit 95,2% de plus par rapport à l'effectif de 2019. Sur la période 2016-2020, le nombre d'usagers a progressé en moyenne de 31,7.

Le ratio moyen des usagers est de 144 usagers pour 100 000 habitants. Les régions du Centre, du Sud-Ouest, de l'Est et des Hauts-Bassins sont au-dessus de cette moyenne avec respectivement 352, 247, 195 et 155. La région du Centre-Nord détient le plus faible ratio avec 50 usagers pour 100 000 habitants.

Durant les cinq dernières années, la proportion des femmes est constamment supérieure à celle des hommes. Elles représentent 69,5% en 2020.

Le groupe d'âge 45-59 ans représente 30,0% soit un tiers des usagers. Ce groupe est suivi par celui de 35-44 ans avec 22,1%. Les enfants de 0-17 ans sont par contre moins représentés dans les services solidarité avec 4,6% des usagers.

La majorité des usagers n'ont aucun niveau d'instruction (83,3%).

Note méthodologique

Proportion des femmes : C'est l'effectif des usagers de sexe féminin du service solidarité rapporté à l'effectif total des usagers du service solidarité

Nombre d'usagers pour 100 000hts : c'est l'effectif des usagers d'une localité rapportée sur l'effectif totale de la population X 100 000 habitants

Variation en nombre par rapport à 2019 : c'est l'effectif total absolue des usagers en 2020 moins celui de 2019 du service solidarité sur 2019 X 100

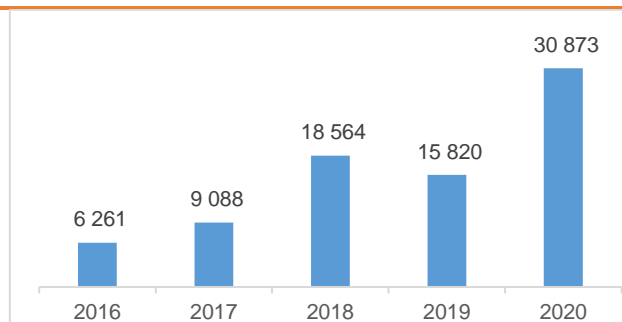
Taux de croissance Moyen : la moyenne des taux de variation annuels

Source de données : Base données des directions régionales du MFSNFAH

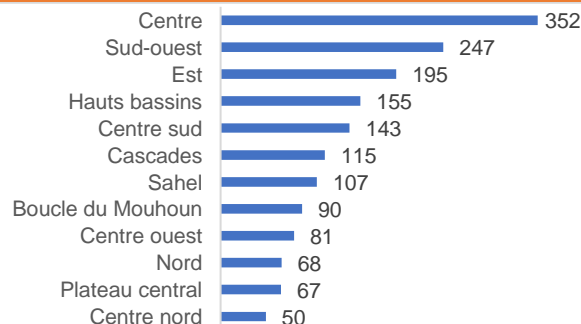
Tableau 14 : Situation des usagers des services solidarité

Effectif en 2020	Part en %						Variation en %	TMC
	Femmes	0-17 ans	18-24 ans	25-59 ans	60 ans et plus	% des personnes au foyer	2019	2020
30873	69,5	4,6	7,0	67,7	20,7	53,6	95,2	31,7

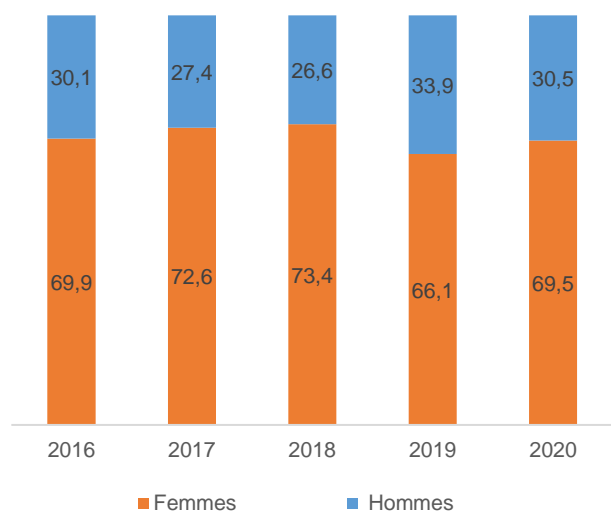
Graphique 49 : Evolution des usagers de la solidarité



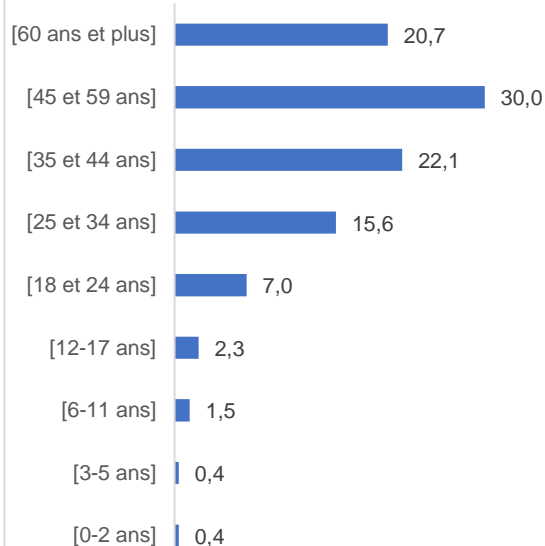
Graphique 50 : Répartition des usagers de la solidarité pour 100 000 habitants



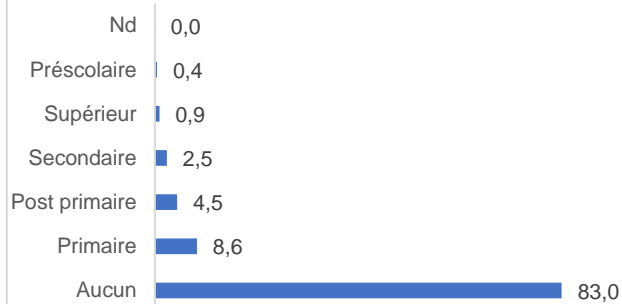
Graphique 51 : Répartition de la structure des usagers de la solidarité par sexe (en %)



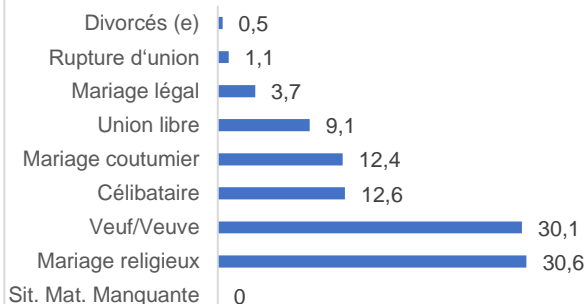
Graphique 52 : Répartition des usagers de la solidarité par tranche d'âge (en %)



Graphique 53 : Niveau d'instruction des usagers en 2019 (en %)



Graphique 54 : Répartition des usagers du service selon le statut matrimonial (en %)



6.2. Types de cas enregistrés dans les services Solidarité

Points saillants

- Prédominance des personnes nécessiteuses ;
- 6 PDI sur 10 sont des enfants ;
- Baisse du nombre de cas d'exclusion sociale.

Commentaire général

Au cours des cinq dernières années, les principaux types de cas sont les personnes nécessiteuses, les personnes âgées et les personnes handicapées avec en moyenne 84,4% des cas enregistrés dans les services solidarité. En 2020, ils représentent 74,8%.

Les effectifs ont considérablement augmenté par rapport à 2019 pour certains cas voire plus du double pour d'autres. En effet, le nombre de personnes démunies/Indigentes/Nécessiteuses en 2020 est de 18 657 contre 9 223 cas. Il est suivi par l'effectif des personnes handicapées et celui des personnes âgées avec respectivement 2 730 et 1 646 en 2020 contre 1 484 et 967 en 2019. En 2020, les types de cas de personnes démunies/Indigentes/Nécessiteuses, de personnes handicapées et personnes âgées ont progressé respectivement de 102,3%, 80,4% et 70,2%.

En 2020, le SP/CONASUR dénombre 1,1 millions de personnes déplacées internes avec une hausse de 92,0% par rapport à 2019. Dans cet effectif, les enfants (0-17 ans) et les femmes représentent respectivement 62,2% et 54,0%. Les personnes déplacées internes sont fortement enregistrées dans les régions du Centre-Nord et du Sahel.

Au niveau des cours de solidarité, on dénombre 935 pensionnaires répartis dans six régions. Sur les six régions qui en possèdent, la région du Centre enregistre le plus grand nombre de pensionnaires avec 455 ; par contre celle du Centre-Nord compte le plus faible effectif avec 22.

L'effectif des cas d'exclus sociaux enregistrés est en baisse en 2020 avec 67 cas contre 106 en 2019. La part de femmes victimes au cours des cinq dernières années reste élevée. En 2020, elle est encore plus significative avec 85,1%.

De 2016 à 2020 le nombre de bénéficiaires de cash transfert du projet « filets sociaux » augmente. Il passe de 14 963 en 2016 à 136 965 en 2020 soit une croissance moyenne de 126,2%.

Note méthodologique

Proportion des principaux Types de cas : c'est la part des principaux types de cas sur l'ensemble des types de cas

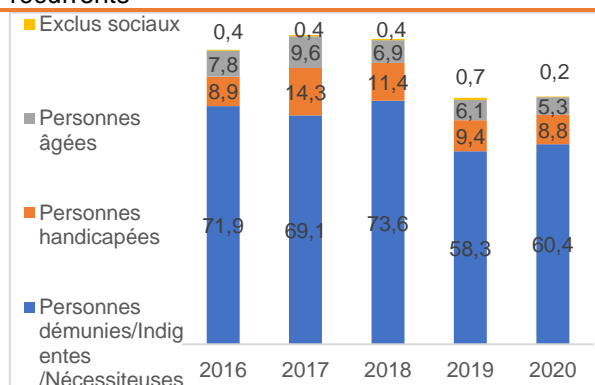
Variation en nombre par rapport à 2019 : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2020 moins celui 2019 du service solidarité sur l'effectif en 2019 X 100

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH/SP/CONASUR

Tableau 15 : Evolution de la part des principaux cas des services solidarité (%)

Type de cas	2019	2020	% Femmes 2020	Variation en %
Personnes âgées	967	1646	79,6	70,2
Personnes nécessiteuses	9 223	18 657	81,4	102,3
Personnes handicapées	1 484	2 730	52,2	84,0
Ensemble solidarité	15 820	30 873	69,5	95,2
Pensionnaires des cours de solidarité	1 075	935	ND	-13,0
Bénéficiaires de cash transfert	101 624	136 961	95,9	34,8
PDI	560033	1074993	54,0	92

Graphique 55 : Evolution des types de cas les plus récurrents



Graphique 56 : Evolution de l'effectif des exclus sociaux

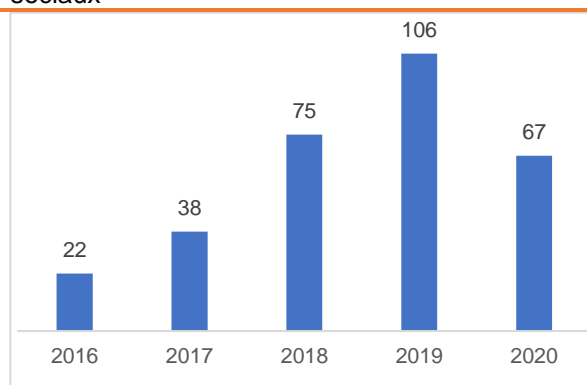
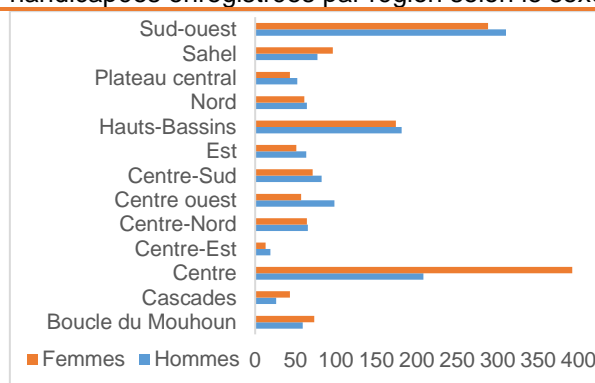
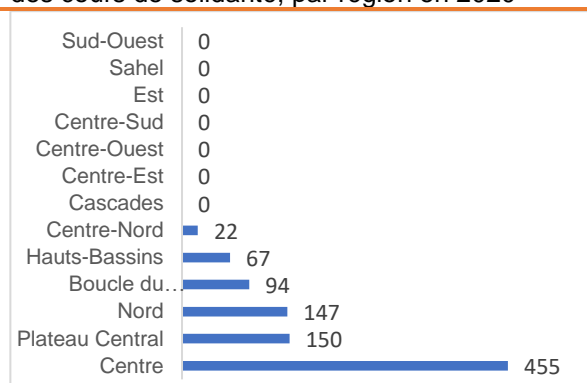


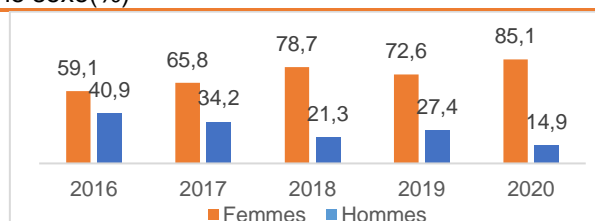
Tableau 16 : Répartition des personnes handicapées enregistrées par région selon le sexe



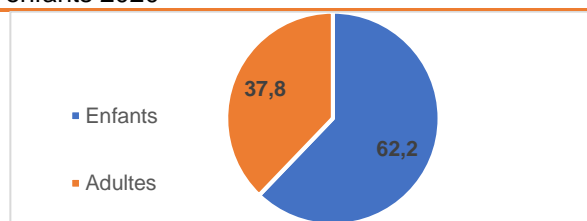
Graphique 57 : Répartition des pensionnaires des cours de solidarité, par région en 2020



Graphique 58 : Evolution des Exclus sociaux selon le sexe(%)



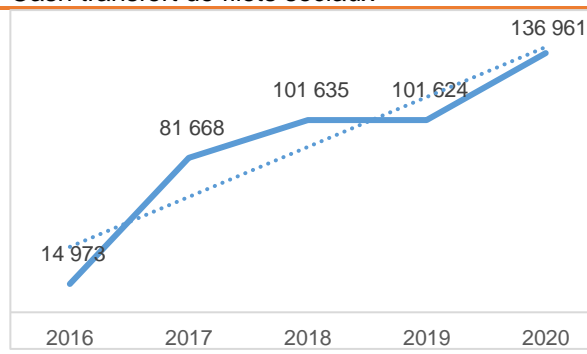
Graphique 59 : Proportion des PDI Adultes et enfants 2020



Carte 4 : Représentation des PDI par région



Graphique 60 : Evolution des bénéficiaires de Cash transfert de filets sociaux



6.3. Besoins des usagers des services solidarité

Points saillants

- Forte demande alimentaire ;
- Faible taux de résolution des besoins.

Commentaire général :

De 2016 à 2020, les besoins exprimés sont en constante hausse et leur nombre est passé de 6261 à 30873 avec un taux de croissance moyen établi à 39,1%. Par contre, le taux de résolution globale de ces besoins est en chute depuis 2018. En effet, de 37,7% en 2018, il passe à 16,4% en 2019 puis à 11,4% en 2020, soit une baisse moyenne annuelle de 21,8%.

La rubrique « attribution d'une aide » est la catégorie de besoins la plus exprimée par les usagers des services de solidarité. Elle représente 97,2 % mais avec un taux de résolution de 10,9 %.

L'analyse des besoins de cette rubrique montre que les besoins alimentaires sont les plus exprimés, avec 80,1%, suivi du besoin financier avec 9,4%. En termes de résolution, un besoin alimentaire sur dix est résolu. Cependant, les besoins sanitaires qui ne représentent que 1,4% des besoins d'aide enregistre le meilleur taux de résolution avec 23,1%.

S'agissant des réponses apportées aux besoins selon les types de cas, le tiers des exclus sociaux ont eu leurs besoins résolus. Les Personnes démunies-Indigentes-Nécessiteuses qui représentent pourtant (60,4%) connaissent seulement 11,4% de résolution de leurs besoins.

Note méthodologique

Proportion des principaux besoins résolus : c'est la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble des besoins résolus

Taux de résolution d'un besoin : C'est le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total d'expression du besoin X 100

Taux de résolution globale : C'est le nombre total de besoins exprimés et résolus sur le nombre total d'expression des besoins X 100

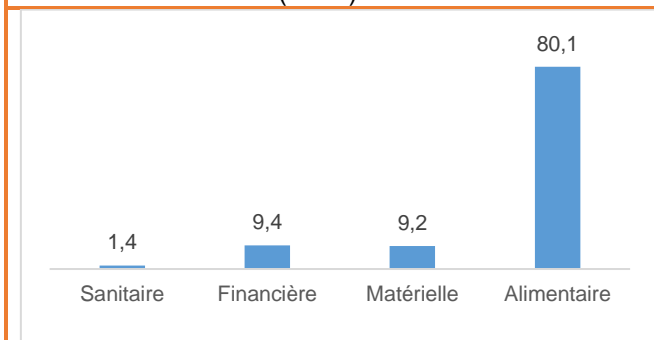
Variation en nombre par rapport à 2019 : c'est l'effectif total absolue des usagers en 2020 moins celui 2019 du service solidarité

Variation en nombre par rapport à 2019 : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2020 moins celui 2019 du service solidarité sur l'effectif en 2019 X 100

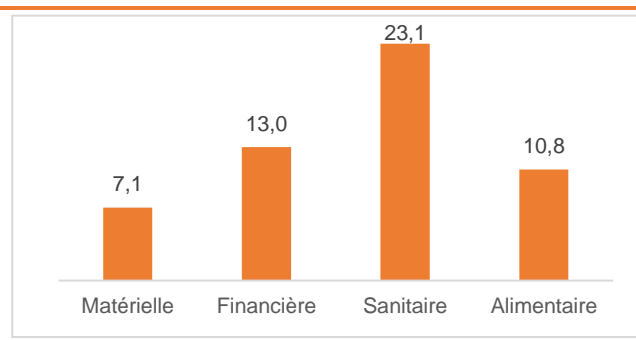
Tableau 17 : Besoins par groupe des usagers des services solidarité (%)

Besoins	Effectif en 2020	Part en %	% résolu	Variation/2019	
				Nombre	%
Attribution d'une aide	30 017	97,2	10,9	15 004	99,9
Conseil et accompagnement	490	1,6	38,6	183	59,6
Intervention directe	138	0,4	20,3	-260	100,0
Autre prise en charge	56	0,2	7,1	26	86,7
Référence à une autre structure	46	0,1	13,0	18	64,3
Aide à l'emploi	59	0,4	20,6	85	207,3

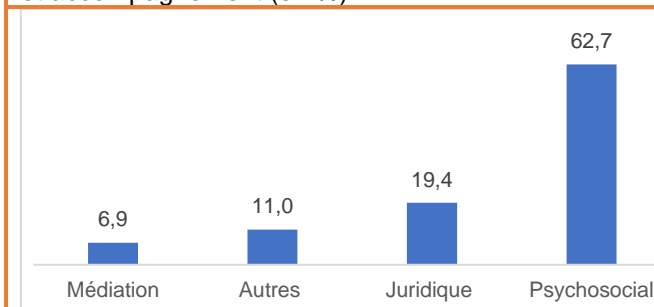
Graphique 61 : Part des besoins exprimés en Attribution d'une aide (en %)



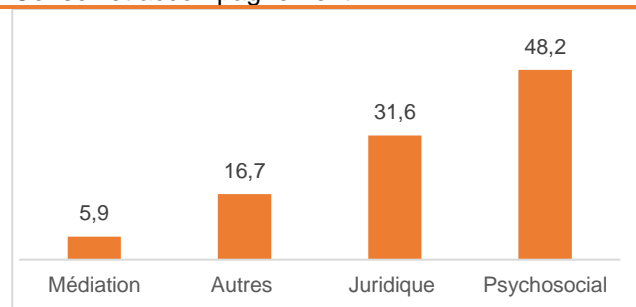
Graphique 62 : Taux de résolution des besoins Attribution d'une aide



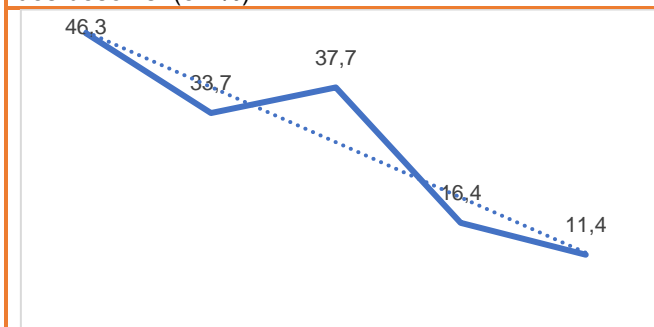
Graphique 63 : Part des besoins exprimés en Conseil et accompagnement (en %)



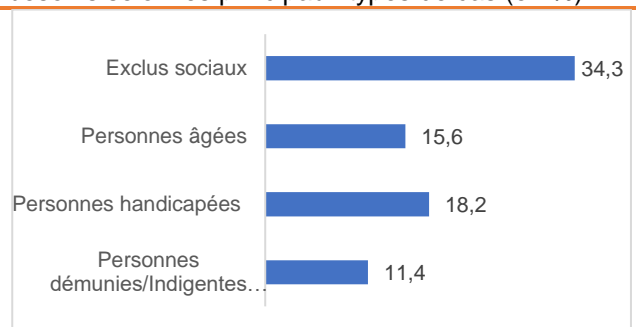
Graphique 64 : Taux de résolution des besoins en Conseil et accompagnement



Graphique 65 : Evolution du taux de résolution globale des besoins (en %)



Graphique 66 : Evolution taux de résolution des besoins selon les principaux types de cas (en %)



VII. Autonomisation économique de la femme

7.1. Entreprenariat féminin

Points saillants :

- Baisse considérable de l'effectif des femmes formées en entreprenariat en 2020 ;
- Région des Cascades, principale bénéficiaire de technologies en 2020 ;
- De 2016 à 2020, hausse du nombre de femmes propriétaires d'entreprises.

Commentaire général :

Entre 2016 et 2020, l'effectif des femmes formées en entreprenariat enregistré en moyenne une progression de 62% passant ainsi de 700 à 5 245 en 2019 puis à 1 125 en 2020.

Pour l'année 2020, cinq régions seulement sont concernées par les formations en entreprenariat. La région du nord absorbe le plus gros effectif avec 518 femmes et filles formées soit 46%.

Le nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologies, passe de 146 en 2016 à 335 en 2020, soit une faible augmentation de 5% en moyenne. En 2018 ce nombre connaît un pic de 3 508 bénéficiaires dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, la répartition du nombre de groupements bénéficiaires de technologies par région révèle des disparités.

En effet, en 2020, 88% de l'ensemble des bénéficiaires sont dans la région des Cascades. Cette situation est principalement à la célébration du 11 décembre dans la région, ce qui a été une occasion de mettre à la disposition des femmes des technologies.

Le nombre de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées enregistrées au CEFORE augmente chaque année. Entre 2016 et 2020, on enregistre une augmentation de 43,5% de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées.

En ce qui concerne les subventions octroyées aux femmes par le ministère pour la formalisation de leurs entreprises, sur 3301 nouvelles entreprises formalisées, 664 en ont bénéficié en 2020.

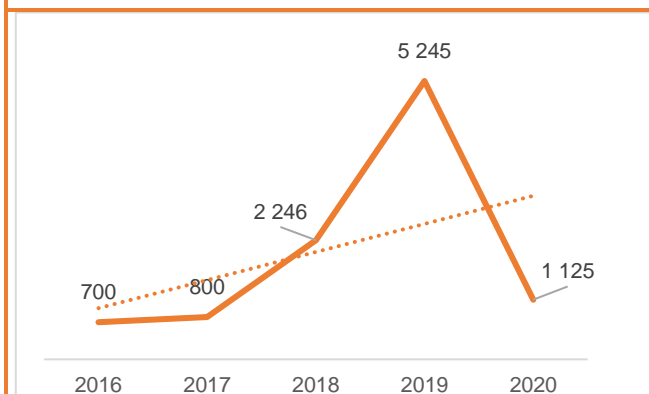
Tableau 18 :

Entrepreneuriat féminin	Effectif en 2020	Variation/2019
femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat	1125	-78,55
groupements féminins bénéficiaires de technologies	238	0,85
femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées	3 301	24,52

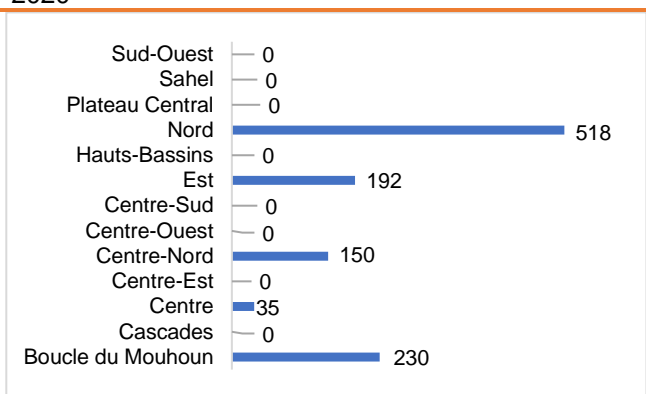
Tableau 19 :

Bénéficiaires de crédits FAARF	Montant (en million)	Part en %	Variation/2019
Groupements féminins/associations/Sociétés coopératives	11378,8	74,73	14,02
Groupes solidaires	2431,2	15,97	250,66
Clientes individuelles	1417,2	9,31	263,56

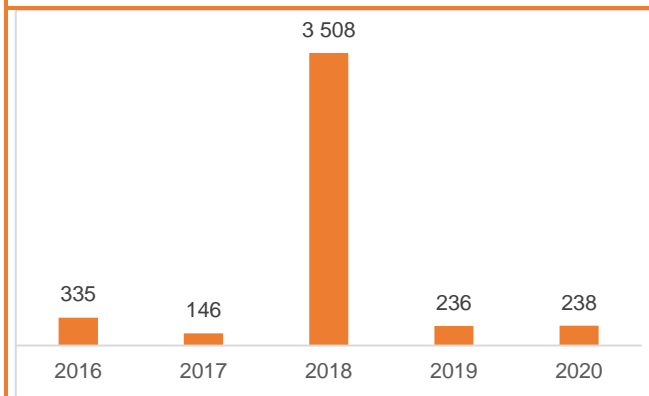
Graphique 67 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat



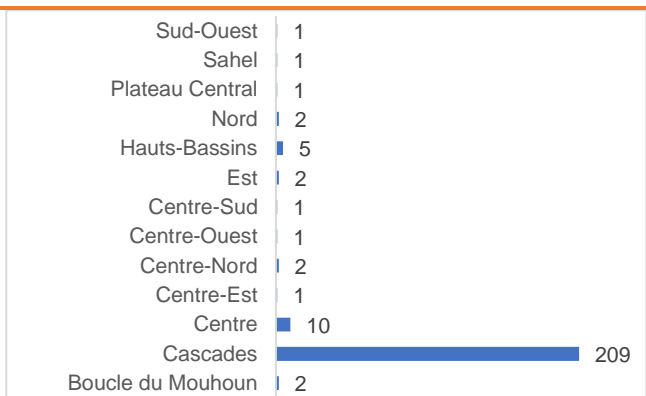
Graphique 68 : Répartition de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par région en 2020



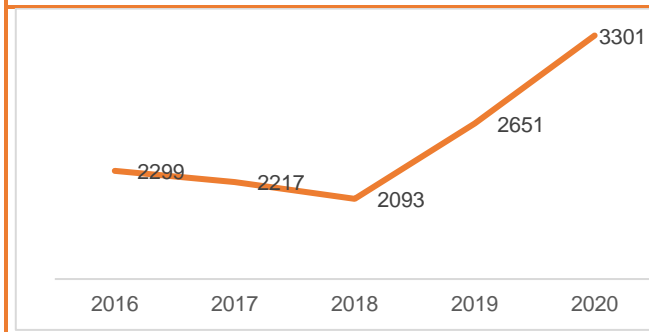
Graphique 69 : Evolution du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie



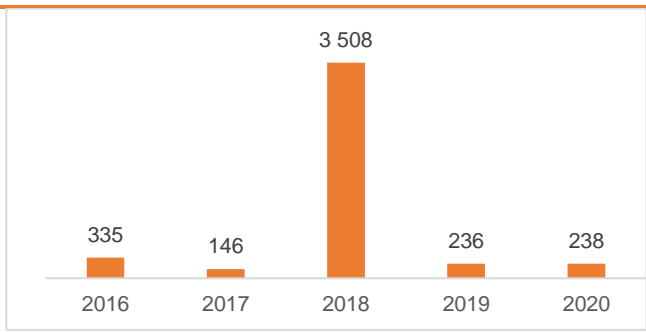
Graphique 70 : Répartition du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie par région en 2020



Graphique 71 : Evolution de l'effectif de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées



Graphique 72 : Nombre d'entreprises bénéficiaires de la subvention du ministère pour leur formalisation



7.2. Crédits du FAARF

Points saillants

- Importante augmentation du montant des crédits du FAARF ;
- Baisse du nombre des bénéficiaires des crédits du FAARF.

Commentaire général

Le montant des crédits alloués au Fonds d'appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) augmente sur la période 2016-2020. Cette évolution atteint un montant de 15,2 milliards de FCFA en 2020. Durant cette même période, le montant le plus bas est enregistré en 2017, soit 9,2 milliards de FCFA.

L'évolution des crédits par région révèle des variations des montants accordés aux bénéficiaires par le FAARF. Ainsi, la région du centre enregistre la plus forte progression soit une variation de 175,0 % en 2020 par rapport à 2016. Par contre, la région du Sahel enregistre la plus forte régression de 45,9% sur la même période.

De 2016 à 2020, le nombre des bénéficiaires baisse annuellement, allant de 145 355 en 2016 contre 120 888 en 2020.

Alors que le nombre des bénéficiaires diminue chaque année depuis 2016, le montant des crédits alloués augmente sur la même période. Cette situation peut s'expliquer d'une part, par l'augmentation du volume de l'enveloppe financière allouée et d'autre part par la revue à la hausse du crédit individuel accordé aux différentes catégories de bénéficiaires. En considérant l'effectif total des bénéficiaires en 2016 et comparé à l'effectif de 2020, il y a une régression de 16%.

Les groupements féminins/associations/sociétés coopératives sont les principaux bénéficiaires des crédits alloués soit 3/4 du montant total.

Graphique 73 : Evolution des crédits du FAARF par (en millions)

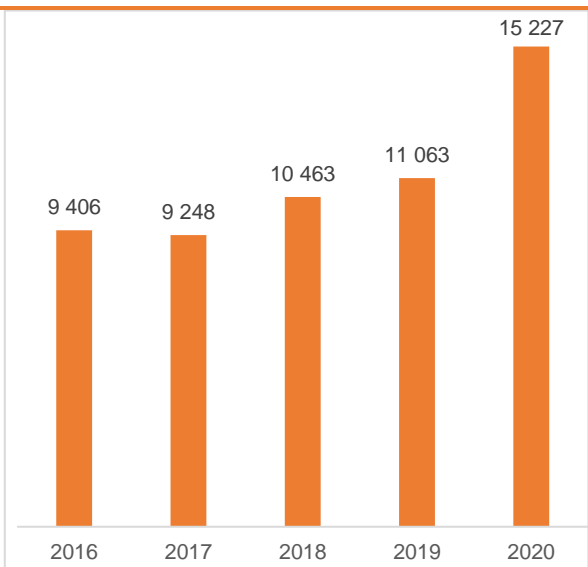


Tableau 20 : Répartition des crédits du FAARF par région 2020 (en millions)

Régions	2020	variation 2020/2016	variation 2020/2019
Boucle du Mouhoun	1 652,4	62,0	26,1
Cascades	1 372,0	128,2	55,6
Centre	3 180,0	175,0	111,0
Centre-Est	515,8	26,2	25,5
Centre-Nord	705,6	-24,7	29,0
Centre-Ouest	980,2	37,5	25,3
Centre-Sud	347,0	1,3	-13,4
Est	1 145,7	73,4	30,8
Hauts-Bassins	3 832,7	89,6	38,0
Nord	604,2	-19,4	3,1
Plateau Central	374,3	55,1	31,3
Sahel	145,8	-45,9	-57,9
Sud-Ouest	371,6	30,5	5,3
Ensemble	15 227,3	61,9	37,6

Graphique 74 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF

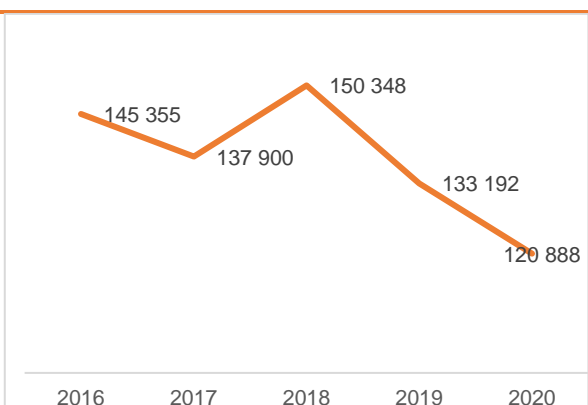
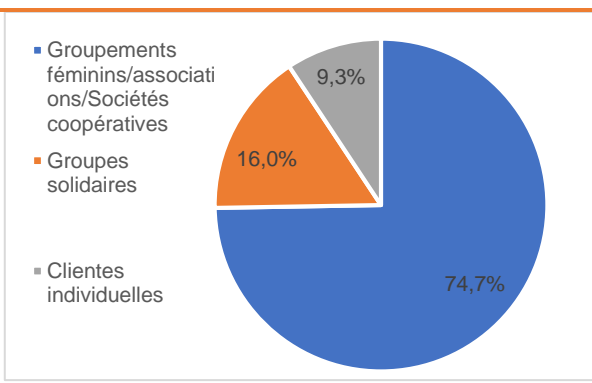


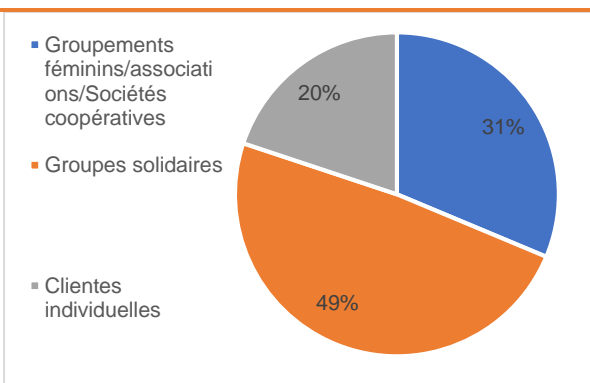
Tableau 21 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF par région en 2020

Régions	2020	variation 2020/2016	variation 2020/2019
Boucle du Mouhoun	19 585	-5,3	-4,3
Cascades	10 642	2,7	-15,4
Centre	13 257	50,5	57,2
Centre-Est	2 965	-51,9	-30,6
Centre-Nord	9 922	-44,8	-2,5
Centre-Ouest	8 874	-22,0	-13,3
Centre-Sud	2 809	-48,1	-41,5
Est	9 640	-9,8	-11,7
Hauts-Bassins	29 540	6,4	0,4
Nord	6 752	-48,2	-23,6
Plateau Central	3 319	-25,2	-14,0
Sahel	1 247	-71,7	-75,8
Sud-Ouest	2 336	-45,1	-42,3
Ensemble	120 888	-16,8	-9,2

Graphique 75 : Proportion du montant des crédits FAARF par type de clientèles en 2020



Graphique 76 : Proportion du nombre de dossiers des crédits FAARF par type de clientèles en 2020



Glossaire

Abandon du domicile conjugal : Tout usager/client qui a quitté le domicile conjugal.

Activités génératrices de revenus : Activités de production et/ou de commercialisation menées par une personne ou un groupe de personnes, dans le but de générer des ressources financières.

Aide à l'adoption : Acte juridique qui crée entre deux personnes (l'adoptant et l'adopté) un lien de filiation indépendant de l'origine de l'adopté.

Aide familial : Personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Elle est en général nourrie, logée et soignée lorsqu'elle est malade et reçoit de temps en temps des cadeaux.

Apprenti, stagiaire : Personne qui apprend un métier manuel dans le cadre d'un apprentissage en atelier ou sur le terrain auprès d'un maître. Elle ne perçoit aucune rémunération en espèce ou en nature en contrepartie du travail accompli.

Autonomisation : selon la Banque Mondiale "l'autonomisation est l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une incidence sur leurs vies".

Autonomisation économique des femmes : selon "l'OCDE (2012), « acquérir une autonomisation économique plus grande, c'est, pour les femmes et les hommes, disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance ».

Cas résolu : Problème d'un usager qui a trouvé une solution définitive.

Célibataire : Homme ou femme n'ayant jamais été marié(e) ou ne vivant pas maritalement avec une femme ou un homme.

Chômeur : Personne en âge de travailler sans emploi, disponible pour travailler et qui est effectivement à la recherche d'un emploi (BIT).

Client/Usager : Utilisateur des services d'action sociale.

Conseil et accompagnement : Processus méthodologique de relation (s) contractuelle (s) d'insertion entre un agent spécialisé (agent social) et un usager d'un service ou d'un dispositif d'action sociale.

Conseil et accompagnement psychosocial : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

Conseil et accompagnement juridique : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

Directeur : Premier responsable pédagogique de la structure.

Divorcé(e) : Personne qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait à son (ou ses) conjoint (s) et qui ne s'est pas remarié(e).

Educateur des jeunes enfants : animateur de centre préscolaire titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur des jeunes enfants

Employeur : Personne occupée qui exploite sa propre entreprise économique (ou exerce pour son propre compte un métier) et emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie.

Enfant abandonné : Enfant dont le juge a constaté le délaissement par ses parents ou ceux ayant sa tutelle.

Enfant et jeune déscolarisé : Enfant de 6 à 17 ans ne fréquentant plus un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant et jeune non scolarisé : Enfant de 6 à 17 ans n'ayant jamais fréquenté un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant et jeune placé en apprentissage : Enfant et jeune placé en apprentissage dans une structure ou en atelier.

Enfant et jeune scolarisé : Enfant de 6 à 17 ans fréquentant un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant orphelin : Enfant qui a perdu son père ou sa mère (orphelin partiel) ou les deux à la fois (orphelin complet).

Enfant parrainé : Enfant bénéficiant de l'appui d'une personne morale et/ou physique sur la base d'un engagement.

Enfant trouvé : Enfant retrouvé seul dans un endroit isolé (fosses sceptiques, caniveaux d'eau, ruines, poubelles, ...) ou dans un lieu public (mosquée, église, maternité, école, ...)

Enfant victime de traite : Enfant recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli par la menace, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, aux fins d'exploitation.

Enfant victime de violences (mauvais traitements): Enfant victime de mauvais traitement d'ordre physique et/ou moral affectant son intégrité physique et/ou psychologique.

Enfant vivant dans la rue : Enfant et jeune en situation de rupture plus ou moins prolongée avec sa famille et qui a fait de la rue son principal domicile et/ou le lieu de sa survie. Enfant en rupture familiale qui mène des activités de survivance dans la rue et y dort.

Enfant/jeune en conflit avec la loi : Enfant devant répondre de ses actes devant la justice.

Enfant / jeune placé en famille : Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, défailants, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une famille.

Enfant / jeune placé en institution : Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, défailants, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une institution habilitée (placement institutionnel).

Entrepreneuriat Féminin (EF) : selon la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (SNPEF), l'EF fait référence à toutes les activités économiques en milieu rural ou urbain selon la taille (de l'AGR à la grande entreprise) créées et gérées par les femmes dans le but de tirer profit.

Exclu social : Usager/client dont les liens avec sa communauté sont rompus, tant sur le plan symbolique (attributs négatifs) que sur le plan des relations sociales.

Famille monoparentale : Famille dans laquelle les enfants vivent avec un père ou une mère non marié, divorcé ou veuf.

Mariage coutumier : Mariage unissant uniquement par la coutume

légal : Mariage unissant par la loi.

Mariage religieux : Mariage unissant par la religion.

Marié (e) : Personne unie par la loi, la coutume ou la religion à une autre personne de sexe opposé.

Médiation : Intervention d'un tiers entre des personnes ou des groupes, pour prévenir un conflit ou y trouver des solutions avec l'accord et la participation des parties en présence.

Mendiant : Usager/client qui demande l'aide d'autrui sans contrepartie en vue de satisfaire généralement des besoins de toute nature.

Mineur : Enfant ou adolescent qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale fixé à 18 ans révolus

Moniteur et monitrice : Animateur du préscolaire ayant au moins le niveau de la classe de 4ème des lycées et collèges.

Nouveau client/usager : Personne dont le problème est soumis pour la première fois à un service d'action sociale dans une localité.

Personne affectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte) : Personne dont un parent, un ami ou un proche est infecté par le VIH ou décédé par suite du SIDA.

Personne âgée : Usager/client dont la durée de vie a atteint au moins 60 ans.

Personne albinos : Personne atteint d'albinisme, anomalie congénitale due à une pigmentation de la peau et des poils.

Personne au foyer : Personne en âge de travailler n'exerçant aucune activité économique (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale), et qui effectue des travaux ménagers chez elle. Par exemple, les parents qui prennent soin du ménage et des enfants. Les domestiques rémunérés ne sont pas des personnes au foyer, ce sont des personnes actives occupées.

Personne démunie/indigente/nécessiteuse : Usager/client qui manque du nécessaire pour sa survie, du minimum vital (de quoi se nourrir, se soigner, se vêtir, se loger, etc.).

Personne déplacée : Usager/client installé temporairement à un endroit dans son pays autre que son domicile habituel par suite de catastrophe, de conflit, ou de crise humanitaire.

Personne en conflit conjugal : Usager/client en discorde ou mécontente avec son conjoint.

Personne handicapée mentale : Usager/client ayant une déficience mentale.

Personne handicapée motrice : Usager/client privé d'un ou plusieurs de ses membres supérieurs ou inférieurs.

Personne handicapée visuelle : Usager/client ayant des difficultés de vision ou privé d'un ou des deux yeux.

Personne infectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte) : Usager/client qui porte le virus du SIDA.

Personne malade mentale : Usager/client ayant un trouble mental.

Personne rapatriée : Usager/client contraint au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

Personne réfugiée : Personne installée dans un pays étranger et qui ne peut pas retourner dans son pays d'origine pour plusieurs raisons (économique, guerre, politique).

Placement : Décision administrative ou judiciaire confiant de façon temporaire à une famille (placement familial) ou à une institution habilitée (placement institutionnel), la garde d'un enfant dont les parents sont décédés, défailants, absents ou inconnus.

Placement en famille : Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

Placement : Mesure éducative ordonnée par le juge à l'endroit d'un mineur délinquant ou en danger (assistance éducative) qui entraîne le retrait du mineur de sa famille pour le placer dans une institution ou un établissement, public ou privé, d'éducation ou de formation professionnelle, dans un établissement médical ou médico-pédagogique, dans un internat approprié ou le remettre à une personne digne de confiance.

Prise en charge alimentaire : Aide en vivres ou en nourriture donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge financière : Appui en moyens financiers à un usager/client des services d'action sociale quelles que soient les conditions.

Prise en charge juridique : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

Prise en charge matérielle : Aide en biens matériels donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge psychosociale : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

Prise en charge sanitaire : Contribution à la prise en charge des soins et de prestations relatives à un usager/client des services d'action sociale.

PVIH : Personne vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine.

Rapatriement : Personne contrainte au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

Recherche d'emploi : Ensemble des actions posées pour appuyer un usager/client à trouver du travail.

Retour en famille : Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

Retraité : Personne qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement d'une pension versée par l'Etat ou tout autre organisme, celle-ci provenant d'une activité antérieure.

Une personne qui se dit « retraitée » mais qui exerce une activité qui lui procure des revenus est considérée comme active occupée.

Salarié : Personne qui travaille et, qui en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature.

Salarié secteur privé : Personne qui travaille dans le secteur privé structuré formel.

Salarié secteur public : Personne employée dans l'administration publique ou parapublique et les collectivités locales.

Service public : Structure déconcentrée du MASSN

Service privé : Association/ONG intervenant dans le secteur de l'action sociale

Structure de formation : Structure de formation.

Structure de la justice : Structure juridique.

Structure de placement : Structure d'accueil et/ou de placement pour un emploi.

Structure de réinsertion : Structure s'occupant des processus consistant à réintégrer dans une communauté donnée une personne qui se serait écartée des règles, des normes et valeurs préétablies par cette communauté en lui faisant bénéficier de mesures spéciales.

Structure de santé : Formation sanitaire.

Structure d'éducation : Structure d'éducation.

Structure formelle : Structures qui disposent d'un personnel qualifié et appliquent le programme national d'encadrement préscolaire.

Structure non formelle : Structures qui ne disposent pas d'un personnel qualifié et n'appliquent pas le programme national d'encadrement préscolaire.

Technologie : selon le MFSNFAH " c'est l'ensemble des équipements utilisés en vue de réaliser une activité de production de biens et services"

Toxicomane/alcoolique : Usager/client qui s'intoxique de façon chronique ou périodique par la consommation de médicaments ou de substances toxiques entraînant généralement chez lui un état d'accoutumance et de dépendance.

Travailleur/professionnel du sexe : Usager/client qui se livre de façon régulière ou occasionnelle, avec plusieurs partenaires à des échanges de rapports sexuels contre de l'argent ou d'autres biens matériels.

Union libre : Personne qui vit maritalement avec une autre de sexe opposé sans que le mariage civil, coutumier ou religieux n'ait été célébré

Veuf/veuve : Personne dont le/la conjoint(e) est décédé(e).

Victime d'autres formes de violences : Usager/client victime de toutes autres formes de violences d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

Victime de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires : Usager/client ayant subi un évènement d'une ampleur qui justifie une mobilisation exceptionnelle de secours venus de l'extérieur de la communauté ou de la zone touchée.

Victime de conflit familial : Usager/client en discorde ou mésentente avec un ou plusieurs membres de sa famille.

Victime de mariage forcé : Usager/client victime d'une union conjugale sans son consentement.

Victime de grossesse non désirée et/ou contestée : Usager/client victime de grossesse non désirée et / ou contestée.

Victime de mariage précoce : Usager/client victime d'une union conjugale qui ne respecte pas les conditions d'âge prévues par la loi.

Victime de mutilations génitales féminines_: Fille ou femme victime de pratiques traditionnelles et toutes autres interventions pratiquées sur ses organes génitaux pour des raisons non thérapeutiques.

Victime de violences conjugales : Usager/client(e) victime de mauvais traitements infligés par son/sa conjoint (e).